

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(21^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 18 mai 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Eloge funèbre de Pierre Bérégovoy** (p. 525).
MM. le président, Edouard Balladur, Premier ministre.

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

2. **Europe.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 528).
M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.
MM. Charles Josselin, Jean-Claude Lefort, Jean-Bernard Raimond,
Jean-François Deniau.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 546).
4. **Ordre du jour** (p. 546).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉLOGE FUNÈBRE DE PIERRE BÉRÉGOVOY

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.)

M. le président. « Pierre Bérégovoy est décédé le samedi 1^{er} mai à vingt-deux heures quinze, au cours de son transfert entre l'hôpital de Nevers et l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris. »

Ce communiqué laconique a mis un terme, dans la nuit du 1^{er} au 2 mai dernier, à l'ultime et fragile espoir que, depuis quelques heures, nous entretenions encore sur les chances de survie de notre collègue, le député-maire de Nevers.

Ainsi se trouvait interrompue, avec une brutalité inouïe, qui a saisi la France entière de stupeur et de tristesse, une vie d'un cours et d'une intensité exceptionnels. Une vie guidée et tendue à la fois par l'idée de la solidarité et l'exigence du progrès social.

Il n'est que de se souvenir de ce 7 juillet 1982 qui vit Pierre Bérégovoy gravir pour la première fois les degrés de notre tribune - démarche qu'il allait répéter si souvent.

Nommé au Gouvernement quelques jours auparavant, il venait présenter un projet de loi relatif à la composition des conseils d'organismes de sécurité sociale, sujet technique et austère s'il en fut. Il tint cependant à inscrire immédiatement son action dans la lignée des luttes syndicales en faveur de la mutualité, évoquant avec insistance « les premières solidarités du monde ouvrier, marques d'une des époques les plus fécondes de l'histoire de notre pays ».

À l'heure, toujours poignante, du rendez-vous initiatique avec ces lieux chargés des souvenirs de la République, à l'heure de sa première rencontre avec la représentation nationale, il éprouvait sans doute, comme chacun de nous en de telles circonstances, ce mélange de fierté pour soi-même et d'inquiétude pour ce que l'on sait de ses faiblesses. Aussi avait-il ressenti le besoin de s'ancrer dans la plus forte des fidélités : l'histoire des conquêtes sociales et du mouvement ouvrier.

Telle fut toute sa vie, inscrite dans une fidélité absolue aux idéaux et aux engagements de sa jeunesse, une fidélité tenace, qui demeure l'honneur le plus authentique des hommes politiques.

Préservez aujourd'hui le mystère du geste qui brisa cette vie. De ce geste qui renvoie chaque Française et chaque Français à ses propres interrogations comme il nous renvoie à nos doutes les plus intimes.

Conservons pour nous-mêmes la méditation qu'il nous impose sur la part d'ombre, les épreuves et les espoirs trompés qui jalonnent la vie d'un homme public, sur les exigences terribles et l'engagement entier qu'appelle parfois le

service de la nation, très loin de l'ironie facile ou des sourires entendus dont on accable trop souvent ce choix.

Ne commentons pas plus avant cette mort voulue dont la vérité dernière nous échappe et nous dépasse. Il y a eu assez d'exégèses de cette mort brutale, assez d'hypothèses agitées, de théories répandues et de certitudes assénées pour ne pas en ajouter de nouvelles.

Ce n'est pas seulement la mort de Pierre Bérégovoy qui doit parler, c'est sa vie. Sa vie placée, à tant d'égards, hors de toutes les séries.

Le rappel des luttes populaires qu'il fit à cette tribune en 1982 portait assurément la marque de ses origines familiales et de sa naissance, en décembre 1925, près de Rouen. Sa famille était modeste. C'est peu dire que rien ne le prédestinait à devenir un jour Premier ministre.

Circonstance probablement aggravante, l'origine ukrainienne de son père, ancien capitaine de l'armée du tsar. Enfant, il n'était pas simplement, comme on l'a dit, « le petit chose » ; il était surtout le « petit Russe », comme le lui rappelaient parfois cruellement certains de ses camarades d'école.

Rien ne le prédestinait, ai-je dit après d'autres, à atteindre les sommets de l'Etat. Peut-être ! Mais nous sommes en France et nous sommes en République.

De la République, qui allait se régénérer dans la Résistance, Pierre Bérégovoy aurait, toute son existence durant, le culte chevillé au corps.

S'il devait en incarner lui-même tant de qualités, c'est aussi qu'il allait exprimer mieux et plus que quiconque dans sa vie, sa carrière, ses choix, ses succès enfin, les extraordinaires potentialités qu'elle recèle. Lui qui se formerait, année par année, à l'exercice de responsabilités nouvelles qui lui révéleraient l'ampleur de ses talents, n'exprimait-il pas ce que notre démocratie républicaine peut produire de meilleur : un creuset par l'école, la solidarité par la vie associative, et ce second enseignement supérieur que représente la promotion des hommes par l'activité politique et syndicale ?

De ces valeurs républicaines, quel symbole plus éclatant et plus émouvant à la fois que ces écoliers, membres de son conseil municipal des enfants, rassemblés, le jour des obsèques, au tout premier rang du chœur de la cathédrale de Nevers ? Qui, mieux que ce petit maghrébin, ce petit asiatique, cette petite africaine pouvait porter ce message que l'hommage rendu aux vertus d'un homme s'adressait aussi à la République qui avait rendu possible leur libre déploiement ?

Car c'est bien la République qui permet que tout soit conquis par celui à qui il avait été si peu donné, si peu, hormis l'essentiel, à savoir le courage, la fermeté et une volonté inébranlables.

« Quand on veut - aimait-il à répéter - on peut. »

De toute part, ces derniers jours, sont revenus les témoignages de cette foi dans les vertus de la volonté : « Il n'y a pas d'obstacle qui résiste à une volonté très forte », avait-il répété encore il y a un an, en présentant le programme de son gouvernement, ajoutant : « Une partie n'est jamais perdue d'avance. Il suffit d'avoir la volonté de convaincre et de gagner. »

Cette force-là lui permit d'avancer pas à pas, sans précipitation mais avec ordre, avec méthode, et même avec une tranquille sérénité.

Cette ascension paraît d'autant plus prodigieuse qu'aucune froide ambition ne semble l'animer. Pierre Bérégozov s'est élevé sans l'avoir calculé ou programmé. Non, il s'est élevé en l'ayant simplement mérité.

Cet acharnement à se faire tel qu'on a voulu être, à donner à sa vie une unité forte, est tel que tout, chez cet homme qui chemine, apparaît clair, naturel et comme allant de soi.

A seize ans, il est ajusteur-fraiseur au tissage Frelckel et Herzog. A dix-sept ans, il vend des billets dans une gare normande.

Naturel sera, peu de temps après, son engagement dans la Résistance avec les cheminots qu'il renseigne ; naturelle, aussi, sa participation, aux côtés de milliers d'autres FFI, à l'amalgame voulu par le général de Gaulle, ce qui lui vaudra ultérieurement de stationner avec son régiment en Tunisie, pays qu'il découvre avec ravissement - comme, plus tard, le Maroc - et auquel il ne ménagera jamais une affectueuse amitié ; naturelle encore, sa fidélité au service public, quand il passe de la SNCF à Gaz de France ; naturelle, sa promotion d'un poste d'agent technico-commercial à une responsabilité de direction au sein d'une filiale stratégique ; naturel, son goût du travail, à la faveur notamment des cours du soir et de la formation professionnelle, qui sont une autre chance que la République sait donner au mérite ; naturelle, son adhésion à la SFIO que détermine sa découverte de Léon Blum en 1946 ou encore son entrée au syndicat Force ouvrière. Naturels enfin, les doutes qui l'ont assailli, à partir des années 1955-1956, comme militant d'un parti auquel il reproche très tôt de s'éloigner de la conception qu'il se fait des idéaux du socialisme.

Il y a certainement chez cet homme, d'une absolue fidélité envers les siens, un authentique refus du compromis. Fondateur du parti socialiste autonome, il devient ensuite l'un des dirigeants du PSU. Partisan de l'adhésion de celui-ci à la FGDS, mais minoritaire, il fondera le club Socialisme moderne : le voici à la recherche, comme toujours, d'une authenticité.

Ce n'est pas un calcul personnel qui l'anime, un esprit de clan, aussi bien, plus tard, dans son parti, ne cherchera-t-il jamais à rassembler ceux qui pourraient lui sembler les plus proches. Ce qui l'anime, tandis que sa famille politique se cherche au cours de ces années soixante, c'est la conquête, la reconquête, d'une sincérité dans l'engagement, d'une foi dans l'idéal.

Son ardeur et sa pugnacité l'avaient fait remarquer de Pierre Mendès France dont il devint successivement le conseiller social, l'un des plus proches collaborateurs, enfin un véritable disciple. A cette haute figure, une fois encore, il resta toujours fidèle, au point de devenir, en 1991, près de dix ans après la mort de Pierre Mendès France, le président de l'institut qui porte son nom.

En 1981, après avoir douze années durant participé aux organes directeurs du parti socialiste, après avoir activement travaillé à la victoire de François Mitterrand, le voilà qui accède, à la surprise de beaucoup qui le connaissent encore si peu, au poste clé de secrétaire général de la présidence de la République. Pour la première véritable alternance de la V^e République, il aura été chargé de préparer la passation des pouvoirs, puis le redémarrage des rouages de l'Etat.

A peine plus d'un an après, il est nommé ministre des affaires sociales et de la solidarité. « Et de la solidarité » : il insista souvent sur l'intitulé exact de son titre. Il ajoutait ici même : « A l'heure où la crise accentue l'égoïsme des nations, il faut réunir les Français autour d'un grand dessein social. »

Cette ambition ne lui apparaissait pas contradictoire avec l'adoption de positions courageuses qui n'étaient pas nécessairement en phase avec les sentiments immédiats de l'opinion, pas davantage qu'elles ne l'étaient avec les choix spontanés de nombre de ses amis.

Il se distingua d'ailleurs par une détermination farouche à assumer les contraintes de ce que l'on a appelé à partir de 1983 la politique de rigueur, une politique dont pourtant il ne semble pas avoir été immédiatement et spontanément partisan lorsqu'elle fut choisie. Ces hésitations étaient à son honneur. Mais il avait choisi, avant toute chose, la fidélité : lorsque sa décision était prise, il s'y tenait. Cet esprit de continuité lui valut une grande notoriété internationale. Elle le rendit vite indispensable.

De juillet 1984 à mars 1986 et encore de mai 1988 à mars 1992, il eut la charge écrasante de conduire la politique économique du pays, dans les gouvernements de Laurent Fabius, Michel Rocard et Edith Cresson.

A ces postes successifs, il accomplit des choix difficiles, supporta des critiques constantes, essuya parfois aussi les chocs en retour de décisions humaines, donc nécessairement imparfaites, comportant leur part d'indéniables réussites et leurs zones d'incertitudes, voire d'échec.

Il n'est nul besoin de partager les choix du ministre pour reconnaître la sincérité, l'ardeur et le courage civique de l'homme qui ne cherchait ni la popularité facile qu'on associe au laxisme, ni les astuces consistant à déplacer sur d'autres ou sur le cours naturel des choses la responsabilité des décisions prises.

La période de cohabitation lui valut de siéger deux années durant dans cet hémicycle et de s'illustrer au sein de notre commission des finances. S'accoutumant très rapidement à nos usages et à nos procédures, il s'imposa comme l'un des porte-parole les plus écoutés du groupe socialiste, et nul ne fut surpris de le voir choisi pour diriger la campagne du candidat François Mitterrand.

Quelques années auparavant, il avait trouvé dans son élection à la mairie de Nevers, cette ville du plein cœur de la France, l'occasion d'un enracinement qui lui avait été longtemps refusé. Ses origines, les pérégrinations imposées par sa vie professionnelle, l'avaient jusque-là empêché de se fixer.

Et l'on ne saurait même considérer comme de premières tentatives les concessions faites précédemment au devoir du militant d'assurer la présence de son parti dans des circonscriptions réputées difficiles.

Plus encore que son élection au conseil général, l'estime affectueuse que lui portèrent vite les Nivernais atesta de la réussite de son nouvel ancrage.

L'arrivée de Pierre Bérégozov à l'Hôtel Matignon apparut à chacun - ami ou adversaire - dans la nature des choses et comme une juste récompense. Pierre Bérégozov inspirait et incarnait depuis longtemps une politique économique, il lui revenait enfin de conduire la politique de la nation.

Sa promotion couronnait des mérites incontestés et consacrait de longues années d'un dévouement et d'une loyauté qui ne furent jamais pris en défaut. Mais les deux missions qui lui étaient désormais assignées étaient également impossibles.

Le chef du Gouvernement se trouvait confronté à un brusque approfondissement de la crise que ni l'environnement international ni les perspectives d'achèvement de la législature ne lui donnaient le temps et les moyens de maîtriser.

Quant au chef de la majorité, il était clair que rien ne pourrait lui sourire. L'alternance était ressentie comme une nécessité programmée. Le choix qui était fait - avec dans le pays un assentiment largement majoritaire, je puis en témoi-

gner - de maintenir du moins un certain nombre d'équivalents « fondamentaux » - le privait de toute marge de manœuvre.

Pierre Bérégozov se reprocha-t-il l'échec des siens ? Redouta-t-il qu'on le lui reprochât ? Dans un cas comme dans l'autre, l'injustice eût été flagrante.

Sans doute ne se serait-il pas posé ces questions si, de surcroît, il n'avait ressenti une amertume qui, selon ses proches, confinait à l'obsession.

Que dire encore qui n'ait déjà été tant de fois évoqué des tourments qui affectèrent les dernières semaines de la vie de Pierre Bérégozov ?

La suspicion et la rumeur sont, nous le savons, les produits d'une alchimie subtile. Alchimie à laquelle on se surprend parfois à avoir fourni, à son corps défendant, des ingrédients. Ingrédients dont le précipité peut révéler de mortelles propriétés. Car il n'existe pas d'antidote à ce genre de poison.

... Sans imaginer, d'ailleurs, que l'on ait, nous savons du même, deviner parfois les affres par lesquelles passa Pierre Bérégozov.

Nous partageons en effet tous les mêmes ultimes images de Pierre Bérégozov.

Il était venu très assidûment aux séances de notre assemblée depuis qu'il avait été réélu député de la Nièvre en mars dernier.

Sa simplicité, son humilité ne manquaient pas d'impressionner.

Il n'y eut chez lui, à aucun instant, le signe d'une distance ou d'un relâchement qui eussent été compréhensibles de la part d'un homme qui, ayant connu le sommet de l'Etat et ne convoitant plus aucune charge, aurait pu souhaiter se reposer ou se démarquer.

Il voulut appartenir jusqu'au bout au collège que nous formons, il se voulut jusqu'au bout un homme politique, un politique parmi ses pairs.

Le destin aura fait en sorte que ce soit en tant que l'un des nôtres que Pierre Bérégozov disparaisse.

C'est donc l'un des nôtres que nous saluons.

Au demeurant, n'est-ce pas seulement lorsque l'Assemblée nationale a parlé à son tour que l'on peut considérer que la France s'est totalement exprimée ?

Et il n'est pas mauvais pour cette circonstance que le tumulte ait commencé à s'apaiser.

Au-delà de nos propres querelles, le destin de Pierre Bérégozov nous renvoie à notre condition d'homme public, à ce qui en fait à la fois la grandeur et la misère.

Il y a quelques semaines, dans cette enceinte, nous nous souvenions des propos de Camus : « Le héros est celui qui fait non ce qu'il veut, mais ce qu'il peut... ».

Chacun d'entre nous vient à la vie publique avec ses convictions et son enthousiasme.

Chacun d'entre nous se trouve, un jour ou l'autre, contraint d'en rabattre, confronté à des contraintes qui nous enserrant, des pesanteurs qui nous broient, des solidarités ou des disciplines qui nous mutilent.

Notre liberté n'est jamais que conditionnelle ou surveillée. Notre initiative est toujours limitée.

Et pourtant tout demeure possible à condition de comprendre la nécessité d'adapter nos pauvres certitudes aux réalités d'un monde en mutation constante. A condition de conjuguer fidélité et sincérité.

L'honneur de Pierre Bérégozov réside dans cette double exigence que constituaient à ses yeux la fidélité à ses convictions et la sincérité dans l'action. Double exigence qui s'impose à chacun et à chacun de nous et qui demeure l'ultime critère.

D'ailleurs, le seul jugement qui vaille n'est-il pas en définitive celui que nous formulons nous-mêmes ?

Que nous croyions ou non dans le jugement de Dieu, nous ne savons que trop ce que vaut le jugement des hommes. Ne nous faisons guère plus d'illusion sur le jugement de l'histoire, car elle est également écrite par eux. Non, seule importe l'idée que nous nous faisons de notre fidélité et de notre sincérité.

Nul n'aurait pu faire grief à Pierre Bérégozov de s'estimer quitte. Une terrible conjonction de circonstances aura pu le conduire à pousser plus loin son exigence. Comme l'ensemble des Français, nous en éprouvons une émotion et un chagrin immenses. Du moins Pierre Bérégozov aura-t-il imposé à tous, par son geste, de considérer à tout jamais qu'il était en règle avec lui-même.

A Mme Pierre Bérégozov, à ses enfants, à ses petits-enfants, aux parents et aux amis qui l'entourent, aux anciens collaborateurs de Pierre Bérégozov, à nos collègues du groupe socialiste, je présente les condoléances profondément émues et attristées de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. La disparition dramatique de M. Pierre Bérégozov a ému la France entière. Elle a permis de mieux connaître l'homme qu'il était : un homme de sensibilité, aux aspirations élevées, aux convictions fortes, à la fidélité sans faille à ses principes, à ses amitiés, à lui-même.

Comme souvent, c'est la mort tragique et prématurée qui révèle complètement un homme, dans toute sa dimension et dans toute sa complexité, surtout quand elle a été acceptée, quand elle a été voulue par lui.

Chacun connaît la carrière de M. Pierre Bérégozov, faite de travail, de compétence, de fidélité à ses idées, de courage. Grâce à ces qualités, il s'est affirmé progressivement dans la vie professionnelle, dans la vie syndicale, puis dans la vie politique et enfin dans notre vie nationale à un niveau très élevé. Cette réussite exemplaire, il ne la devait qu'à lui-même, à l'estime que suscitaient sa personne et ses capacités, aux services rendus dans les différentes fonctions auxquelles il était appelé. Nul favoritisme ne l'y a aidé. Il a été reconnu parce qu'il méritait de l'être.

Il est fréquent que ceux qui réussissent à un certain niveau de responsabilité aient du mal à le faire à un niveau supérieur. Ce ne fut pas son cas, tout au contraire. Partout où il est passé, il s'est affirmé, il s'est imposé avec autorité, avec netteté. Durant dix années, il a exercé au sein du Gouvernement des responsabilités toujours plus importantes. Cela lui a valu une audience nationale et une réputation internationale fortes. Il a su imposer son style, sa méthode et sa vision des choses. Il l'a fait avec résolution, avec habileté.

Cependant, c'est au moment où sa vie semblait tellement accomplie, tellement réussie, que le destin, toujours imprévisible, l'a frappé. Il a rencontré ce qu'il a estimé être l'incompréhension, le sentiment de l'injustice, de la solitude. Qui peut dire ce qu'ont été, durant les quelques dernières semaines de sa vie, ses tourments ? Qui peut dire la douleur que lui infligeait la blessure morale dont il souffrait ? Inclignons-nous avec compassion devant son épreuve, et gardons sur elle un silence digne du silence qu'il a lui-même conservé.

Finalement, il a décidé un acte de liberté et de volonté, qu'il a accompli seul. Cet acte, quelles que soient les convictions personnelles que l'on peut avoir, était d'abord un acte de dignité. Méditons et respectons la destinée que s'est choisie M. Pierre Bérégozov.

Par cette décision, il a pris dans la conscience de notre pays une image plus forte encore, et chacun l'a découvert

dans sa vérité : celle d'un homme solide mais aussi d'un homme sensible, comme nous le sommes tous, et que le sort a meurtri.

Quel n'a pas dû être le chagrin de sa famille, de ses proches, de tous ceux qui l'avaient accompagné et aimé dans sa vie personnelle, professionnelle, politique, vie qui semblait tellement accomplie dans sa réussite, sur tous les plans. Je m'incline avec respect devant Mme Pierre Bérégoz, devant tous les siens, devant leur chagrin. Je les assure au nom du Gouvernement que nous partageons leur épreuve. Qu'à tout le moins l'émotion et le respect qu'à suscité la disparition de Pierre Bérégoz leur soit un réconfort.

Que tous ceux aussi qui l'ont accompagné dans sa vie politique reçoivent l'expression de notre sympathie attristée.

Quant à nous tous qui sommes engagés dans les affrontements et les épreuves de la vie publique, tirons au moins de cette douloureuse tragédie une résolution : celle de demeurer toujours fidèles à nos idées, mais toujours respectueux de celles des autres ; celle aussi d'avoir toujours le courage de nous battre pour nos convictions mais toujours en respectant ceux qui ne les partagent pas ; celle enfin de faire vivre notre démocratie dans le respect des principes de la tolérance. Les jeux de la politique ne permettent pas tout, ne justifient pas tout. Il est un moment où ils doivent s'incliner devant les principes de la morale, de la compréhension envers les autres, de la compassion humaine. Tel est le message que nous laisse, dans sa vie et dans sa mort, Pierre Bérégoz. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.)

(M. Eric Raoult remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

vice-président

2

EUROPE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'Europe et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat sur l'Europe qui s'engage aujourd'hui devant votre assemblée est la première discussion de caractère international de la nouvelle législature.

Les exigences du calendrier qui nous ont conduits à inscrire ce débat à votre ordre du jour coïncident avec les priorités de l'action du Gouvernement. C'est en effet sur des questions directement ou indirectement liées à l'Europe qu'ont porté nos premières échéances de politique étrangère. Qu'il s'agisse de l'ex-Yougoslavie, du GATT ou de la Russie, les décisions que nous avons à prendre sont au cœur des préoccupations de nos nations et nécessitent une concertation étroite avec tous nos partenaires.

M. le Premier ministre a insisté devant vous, dans sa déclaration de politique générale du 8 avril dernier, sur les bouleversements intervenus en Europe et dans le monde depuis 1989. Je n'y reviendrai donc pas.

Je rappellerai seulement qu'au moment où s'ouvre, avec le traité de Maastricht, une étape importante de l'évolution institutionnelle de la Communauté, celle-ci fait face à une épreuve majeure : comment peut-elle remplir son rôle dans ce monde nouveau, enfin débarrassé du conflit Est-Ouest mais déjà en proie à de nouveaux déchirements ?

L'explosion des micronationalismes, en Europe comme ailleurs, appelle une recombinaison urgente des solidarités les plus élémentaires entre voisins et entre grands ensembles, politiques ou économiques.

Par ailleurs, nous vivons aussi dans un monde où 20 p. 100 de la population, vous le savez, dispose de 80 p. 100 du revenu mondial. Comment sous-estimer les dangers qui en résultent pour l'équilibre, et donc pour la paix, la prospérité et la liberté de tous ?

Enfin, nous voyons bien qu'aucun ordre satisfaisant ne s'établira de lui-même si nous laissons jouer aveuglement une concurrence sauvage entre ces trois pôles de puissance que sont les États-Unis, l'Europe occidentale et l'ensemble Asie-Pacifique.

Face à tous ces défis, l'Europe occidentale a des responsabilités propres : ressauter la stabilité sur le vieux continent, où la transition du communisme à l'économie de marché ne va pas sans créer de véritables traumatismes ; favoriser le développement économique de son environnement méditerranéen, sans parler de l'Afrique où, si l'on n'y prend garde, 50 p. 100 de la population vivront, d'ici à l'an 2000, en dessous du seuil de pauvreté.

Comment assumerions-nous de telles responsabilités sans une Europe forte et généreuse ?

C'est en ayant ces interrogations à l'esprit que j'évoquerai ici deux questions auxquelles le Gouvernement a dû porter, dès sa constitution, une attention particulière, la situation dans l'ex-Yougoslavie et les négociations commerciales multilatérales, avant d'aborder quelques autres dossiers essentiels de l'union européenne et M. Alain Lamassoure interviendra ensuite, notamment sur le marché intérieur et la mise en œuvre du principe de subsidiarité.

La crise yougoslave a constitué l'une des épreuves majeures auxquelles les Européens auront eu à faire face au cours de deux dernières années.

Nombreux sont ceux qui ont dénoncé les carences de l'Europe, ou plus généralement la passivité de la communauté internationale. J'ai moi-même souligné à plusieurs reprises qu'une occasion décisive avait été manquée lorsque la communauté internationale n'a pas su donner le coup d'arrêt nécessaire aux premières agressions serbes.

S'il est exact que l'action internationale n'a pas toujours été à la hauteur des événements, il n'en reste pas moins vrai que c'est aux Douze - je tiens à le rappeler ici - que l'on doit l'essentiel des initiatives visant à trouver une solution à cette crise. C'est l'Europe qui a mis en place le processus de négociation de la conférence de Londres ; c'est l'Europe qui apporte l'essentiel de l'aide humanitaire aux populations ; c'est l'Europe qui fournit la majeure partie des personnels engagés sur le terrain, au sein de la mission européenne de contrôle, au sein de la FORPRONU et au sein des organisations humanitaires.

Ces efforts n'ont, hélas ! nous le voyons bien, pas été couronnés de succès.

L'attitude des Serbes de Bosnie appelle une nouvelle réaction si l'on veut préserver les chances de paix.

Alors que d'innombrables consultations se déroulent entre tous les pays concernés, la France s'est fixé une ligne claire.

Notre pays part d'abord de la constatation que seul un règlement négocié est susceptible de mettre durablement fin au conflit actuel. Si imparfait qu'il soit, le plan Vance-Owen

reste la seule base d'un tel accord. Il demeure donc notre objectif principal.

Les éventuelles options militaires envisagées ici ou là n'ont de sens que dans cette perspective. Les considérer comme une fin en soi serait une erreur tragique, qui ne pourrait qu'aggraver les souffrances des populations. Les Douze viennent de le réaffirmer et il est essentiel de conserver à l'esprit cette donnée de base.

Telle est la raison pour laquelle nous attachons la plus grande importance à la politique des sanctions renforcées à l'encontre de la Serbie. Comme vous le savez, c'est à l'initiative de la France, au moment des événements de Srebrenica, que le Conseil de sécurité a voté la résolution 820 qui impose le blocus de la Serbie. Sur le coup, le scepticisme n'a pas manqué de s'exprimer. Or, que constatons nous avec quelques semaines de recul ? Le langage des autorités de Belgrade, dont la responsabilité dans le conflit est écrasante, a changé. C'est un tournant qui doit maintenant se traduire dans les faits.

La première preuve de bonne volonté serait que la Serbie coupât sa frontière avec la Bosnie-Herzégovine. La Communauté européenne s'est déclarée prête à surveiller cette fermeture, avec d'autres États qui le souhaitent, comme la Russie.

Nous devons ensuite nous efforcer de donner un contenu véritable à la notion de zone de sécurité telle qu'elle est définie par la résolution 824 du Conseil de sécurité. Il s'agit de conférer à l'action humanitaire poursuivie depuis des mois une dimension et une crédibilité nouvelles et, au-delà, d'amorcer en quelque sorte la mise en œuvre du plan Vance-Owen.

La France protège d'ores et déjà la zone de Bihac et participe à la protection de Sarajevo, mais il faut aller plus loin et les Douze ont, dans cet esprit, lancé un appel à la participation de nouvelles puissances. L'arrivée de soldats russes ou américains, en particulier, même en nombre limité, aurait sur le terrain un effet immédiat et considérable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous ne pouvons pas exclure que l'aviation soit appelée, elle aussi, à assurer la sécurité de ces zones.

Nous sommes en train de nous concerter, notamment avec nos amis britanniques, pour examiner avec les Russes et les Américains les moyens de faire de ces zones de sécurité la première étape d'un règlement de paix dans la ligne du plan Vance-Owen.

En toute hypothèse, nous devons veiller à empêcher l'extension du conflit, et c'est pourquoi l'action préventive déjà entreprise dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et au Kosovo doit être également renforcée. Enfin, nous sommes intervenus avec netteté auprès des autorités croates pour qu'elles mettent fin aux combats et aux exactions contre la population musulmane.

Ce n'est que si cette stratégie de pression et de sanction, exercée de l'extérieur et sur le terrain, devait échouer que nous serions conduits à examiner de nouvelles options, et je rappelle que la Communauté n'en a exclu aucune.

Je serais tenté de résumer ma pensée en cette formule peut-être un peu provocatrice : pour l'Europe, la crise yougoslave est sans doute venue trop tôt, car les instruments de la politique étrangère et de sécurité commune étaient encore insuffisants.

Il reste que, grâce à l'action des Européens, dans laquelle la France et la Grande-Bretagne ont joué un rôle déterminant, le conflit a été contenu et des perspectives de règlement ont pu être dégagées.

Mais la crise yougoslave doit nous inviter à empêcher la répétition de tels événements en d'autres parties de notre continent. Telle est la raison pour laquelle nous continuons de promouvoir l'Union de l'Europe occidentale, qui joue déjà un rôle significatif dans le contrôle de l'embargo sur le Danube. Tel est aussi le sens de la conférence sur la stabilité en Europe que le Premier ministre a proposée et qui devrait être, selon nous, l'une des toutes premières priorités de l'Union européenne. Nous aurons très prochainement l'occasion d'en reparler en détail.

J'en viens à mon deuxième sujet, qui est aussi le deuxième défi lancé à l'Europe : après le défi de la paix et de la sécurité, voici celui de la croissance, de l'emploi, du commerce, je veux parler bien sûr du GATT.

La position de la Communauté européenne dans la négociation dite du cycle de l'Uruguay a une importance décisive. En effet, l'Europe est l'un des acteurs majeurs du commerce international.

Engagé en 1986, le cycle de l'Uruguay a des objectifs ambitieux : poursuivre le désarmement tarifaire, mais aussi aborder de nouveaux sujets tels que les services, la propriété intellectuelle ou les investissements.

Cette négociation, il y a deux mois, était dans l'impasse. En décembre 1991, le directeur général du GATT avait présenté un compromis que la Communauté européenne avait jugé très déséquilibré. Depuis lors, les discussions menées entre la Commission des Communautés européennes et les États-Unis n'avaient porté que sur le seul volet agricole. Le prétendu accord de *Blair House*, qui n'a jamais été entériné par le Conseil des Communautés européennes, seule instance habilitée à le faire, était inacceptable car il allait à l'encontre des principes de la politique agricole commune, battait en brèche la préférence communautaire et mettait en cause la présence de la Communauté et des nations qui la constituent sur les marchés mondiaux.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. Dès sa prise de fonction, le nouveau Gouvernement a donc clairement indiqué son souhait de reprendre toute cette affaire et de contribuer au succès, dans les meilleurs délais, des négociations du GATT.

C'est dans cet esprit que j'ai indiqué notre volonté de passer d'une position de blocage à une diplomatie du mouvement. En effet, l'aboutissement du cycle actuel pourrait stimuler la croissance économique, aurait des effets favorables sur l'emploi et serait propice au développement des pays les moins avancés.

Toutefois, il n'était pas et il n'est pas question de sacrifier les intérêts de nos agriculteurs, déjà si durement touchés par la réforme de la politique agricole commune intervenue en mai 1992.

C'est en partant de ces deux considérations que nous avons repris, dès le mois d'avril, l'initiative. J'ai moi-même annoncé, le 5 avril, à nos partenaires européens que le Gouvernement procédait à un réexamen du dossier. À l'issue d'un travail interministériel approfondi, le Gouvernement a fixé sa position. Celle-ci a été présentée dès le 12 mai, sous la forme d'un mémorandum, à la Commission ainsi qu'aux États membres de la Communauté.

Ce mémorandum, dont M. le Premier ministre a donné les grandes lignes il y a quelques jours, expose les priorités françaises dans la négociation.

Premier objectif : favoriser la croissance. À cette fin, l'effort doit porter sur une plus large ouverture des marchés des pays tiers, qui sont souvent les plus protégés, une plus grande libéralisation des services, en particulier dans les pays en développement les plus avancés, une meilleure protection

de la propriété intellectuelle contre toutes les formes de concurrence déloyale.

Deuxième objectif : promouvoir l'emploi. Nous signifiions ainsi que la libéralisation des marchés doit être organisée et maîtrisée, ce qui veut dire que des protections appropriées doivent être maintenues dans certains secteurs en phase d'ajustement structurel comme l'industrie textile.

M. Gérard Léonard. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Troisième objectif : renforcer l'union européenne et son identité.

La Communauté doit affirmer son existence sur la scène mondiale. Pour ce faire, elle doit veiller à la préservation de ses politiques, qu'il s'agisse de la politique agricole commune, de l'industrie, de la cohésion économique et sociale, de l'environnement ou de la culture. Ainsi, il convient de s'assurer que l'accord sur les subventions ne porte atteinte ni à la politique agricole commune, ni à notre politique de recherche et développement, ni à notre politique aéronautique. Il faut que le secteur de l'audiovisuel, où se développe une véritable identité européenne, bénéficie des exemptions et des exceptions adéquates. Nous souhaitons enfin que, dans les domaines des télécommunications, des services financiers ou des prestations de main-d'œuvre, la Communauté donne la priorité à la poursuite et à l'achèvement de ses propres efforts internes de libéralisation.

Quatrième objectif : travailler à la primauté d'un droit international équitable, notamment par la création d'une organisation mondiale du commerce et la suppression des pratiques unilatérales dont nous voyons aujourd'hui, hélas ! les effets.

Le mémorandum français s'attache à définir les conditions de l'instauration d'une paix commerciale durable et à ébaucher les principes que doit revêtir, à cette fin, la politique commerciale européenne. En effet, que signifierait un accord comportant d'importantes concessions commerciales si l'une des parties conservait le droit et la possibilité de prendre, de manière unilatérale, à tout moment, des mesures nationales de protection ?

En clair, nous demandons aux États-Unis de prendre un engagement solennel : celui de renoncer à faire usage des armes considérables de politique commerciale que leur offre leur législation fédérale, à savoir essentiellement la section 301 du *Trade Act*. Et pour le cas où cet appel ne serait pas suivi d'effet, l'Union européenne devrait elle-même adopter des instruments juridiques lui permettant de réagir vigoureusement et rapidement à des actes contraires à la lettre et à l'esprit du GATT. L'exemple de la récente renégociation avec les États-Unis sur les marchés publics est là pour nous démontrer la pertinence de cette méthode : face à une directive de la Communauté prévoyant une réelle préférence communautaire, les autorités américaines ont préféré renoncer à la plupart de leurs mesures discriminatoires.

Enfin, notre mémorandum expose de la manière la plus nette les objections françaises au volet agricole tel qu'il a été négocié à *Blair House*. Nous proposons de maintenir la spécificité de l'agriculture européenne et de permettre à la Communauté de faire évoluer les mécanismes de la PAC dans la limite de l'enveloppe globale des soutiens : autant de mesures de nature à préserver les principes de la politique agricole commune.

Au-delà, nous souhaitons rééquilibrer l'accord et maintenir la préférence communautaire (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), en prenant en compte plus largement les effets des fluctuations monétaires, en rééquilibrant la protection à l'égard du *Corn Gluten Feed* et en faisant reconnaître l'interprétation de la Communauté concernant les engagements quantitatifs à l'importation et la définition de l'accès minimum. (Applau-

dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

La France fait enfin valoir qu'il n'est pas normal de figer en volume le niveau des exportations de la Communauté.

Tel est le contenu du document que nous venons de présenter à nos partenaires. Dans les jours à venir, le Premier ministre et les membres du Gouvernement saisiront toutes occasions pour s'entretenir avec nos principaux partenaires de ce document et pour promouvoir nos propositions.

Le Premier ministre a décidé de l'exposer lui-même au président et aux membres de la Commission de la Communauté. Je me rendrai moi-même dès la fin de la semaine à Washington pour en parler aux autorités américaines concernées et le ministre délégué chargé des affaires européennes multiplie les contacts en ce sens auprès de ses collègues.

Il est cependant un sujet qui appelle des décisions immédiates : je veux parler de la discussion sur les prix agricoles qui a lieu entre les ministres de l'agriculture des Douze. La France a saisi cette occasion pour présenter, dès le 22 avril, un ensemble de demandes de nature à restaurer la confiance parmi nos agriculteurs.

Notre délégation a en particulier mis l'accent sur la nécessaire majoration du taux d'indemnisation du gel des terres - nous avons demandé plus précisément un accroissement de 50 p. 100 de l'indemnité prévue - et sur la fixation d'un dispositif assurant une gestion équitable des surfaces. Nous souhaitons également que, dans cinq ans, soit revue la règle limitant les cultures industrielles et que les compensations offertes en matière d'oléagineux aux autres parties contractantes du GATT soient limitées.

Si nous avions satisfaction sur ces points, nous pourrions envisager d'examiner de manière séparée la partie de l'accord de *Blair House* concernant les oléagineux. Toutefois, deux conditions préalables devraient être remplies : il devrait être clair que cet aspect de l'accord ne préjuge en rien notre position sur le reste du volet agricole ; ce volet est également distinct de la partie concernant le *Corn Gluten Feed*, que la France rejette.

Je me permets d'insister sur cette distinction fondamentale entre, d'une part, le volet oléagineux sur lequel nous pourrions, à certaines conditions, nous montrer ouverts, et d'autre part, les aspects agricoles du GATT et l'accord sur le *Corn Gluten Feed* que nous jugeons en l'état inacceptable.

M. Alain Peyrefitte. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Je souhaiterais enfin insister sur un point. La définition de la position française sur le GATT et sur la politique agricole commune a donné lieu à une concertation sans précédent entre le Gouvernement et les organisations professionnelles, notamment agricoles, concertation dirigée par le Premier ministre lui-même. Les mesures agricoles nationales annoncées le 7 mai sont le témoignage de la solidarité de la communauté nationale à l'égard de nos agriculteurs.

Aujourd'hui même, 18 mai, le peuple danois se prononce une nouvelle fois sur le traité de Maastricht. J'espère que son vote sera positif, comme l'indiquaient les derniers sondages. Je forme également le vœu que le Parlement britannique se prononce ensuite, comme le lui a proposé le gouvernement de M. Major, en faveur de la ratification du traité sur l'Union européenne.

Je ne reviendrai pas en détail sur ce traité, qui traduit l'émergence en Europe, d'une double aspiration à l'unité et à la démocratie.

Nos douze pays rencontrent aujourd'hui les mêmes problèmes : ils connaissent une croissance nulle ou négative,

doivent faire face à une crise de plus en plus forte de l'emploi et sont confrontés à des déficits publics ou sociaux de plus en plus préoccupants.

La deuxième phase de l'Union économique et monétaire, qui commencera le 1^{er} janvier 1994, permettra un renforcement de la coopération entre les banques centrales et assurera une plus grande coordination entre les politiques économiques, en particulier grâce à la création de l'Institut monétaire européen. Pour sa part, le gouvernement français agit dans cette direction en proposant de conférer un statut d'autonomie à la Banque de France. Vous serez saisis prochainement d'un texte en ce sens.

On peut espérer que l'initiative européenne de croissance, quelque limitée qu'elle soit, améliorera la convergence des politiques économiques pour relancer la croissance et lutter contre le chômage. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la politique étrangère et de sécurité commune affirmera mieux que ce n'est le cas aujourd'hui l'identité politique de l'Europe, dont la nécessité, je le disais en commençant, est illustrée avec tant de force par la crise en ex-Yougoslavie.

Le débat sur l'Union européenne a également mis en lumière le souhait des gouvernements, et aussi des peuples d'Europe, de rendre celle-ci plus démocratique et plus proche des citoyens. En France, cette préoccupation a été démontrée avec intensité lors du référendum sur la ratification du traité de Maastricht.

Pour répondre à cette attente, le traité lui-même a prévu d'accroître les pouvoirs du Parlement européen, mais a aussi posé le principe de subsidiarité : M. Lamassoure vous donnera tout à l'heure des indications sur les efforts en cours pour que ce principe se traduise rapidement dans les faits.

Dans notre esprit, il s'agit également d'accroître le rôle des parlements nationaux, qui sont les organes les plus représentatifs des peuples d'Europe. Le nouvel article 88-4 de notre Constitution a institué une procédure d'information et même d'intervention du Parlement français sur les propositions d'actes communautaires relevant du domaine de la loi. Il nous appartient à présent de donner tout son sens à cette procédure et de permettre aux membres du Parlement d'exploiter pleinement l'abondante documentation qu'ils recevront. Je serais heureux de recueillir, dans le cadre du présent débat, vos observations et vos propositions éventuelles sur la mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

La rénovation institutionnelle de la Communauté est d'autant plus nécessaire que l'Union européenne doit trouver des réponses aux attentes de ses voisins de l'Est.

Je retiens de mes nombreux contacts avec mes collègues européens l'impression d'une importante convergence sur la situation en Russie. La France et ses partenaires se sont réjouis du choix effectué par le peuple russe, lors du référendum du 25 avril en faveur de la poursuite des réformes. En effet, le processus engagé par le président Eltsine constitue, pour son pays, une chance de relever le double défi de la rénovation et de la démocratie.

La réunion ministérielle du G7 au profit de la Russie, à Tokyo, les 14 et 15 avril, a permis aux principaux pays occidentaux d'annoncer des financements d'un montant considérable : plus de 43 milliards de dollars. Il convient de veiller à ce que la mise en œuvre de cette aide soit assurée avec efficacité. Pour cela, une assistance peut être apportée à la Russie, mais l'initiative et l'impulsion ne peuvent venir que des Russes eux-mêmes. J'ajouterai que l'Europe contribue de manière essentielle à cette aide, puisque l'effort cumulé des Etats européens du G7 et de la Communauté représente 80 p. 100 du total depuis la fin de 1990, 67 milliards de dollars sur 85. Quant à la France, son effort s'est élevé à environ 30 milliards de francs depuis 1990, ce qui est une somme considérable.

Parallèlement, une réflexion est en cours sur les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale. Nous devons répondre à l'attente de ces peuples, pour éviter qu'ils ne retournent à leurs options antérieures ou qu'ils ne se laissent tenter par un nationalisme exacerbé, comme en ex-Yougoslavie. Pour cela, nous devons dès à présent associer pleinement ces pays à la coopération politique européenne. Nous devons également poursuivre la réflexion engagée à douze, sur la base des propositions de la Commission, sur le dialogue politique et le renforcement de la coopération économique et financière de la Communauté avec les Etats de cette région. Il est souhaitable d'engager avec eux un débat approfondi sur le calendrier et les critères qui permettront, le moment venu, leur adhésion à l'Union européenne.

Au stade actuel, nous avons entamé l'examen des candidatures de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède. La France aborde avec un esprit d'ouverture ces négociations. L'élargissement de la Communauté à ces pays amis constituerait pour nous tous un enrichissement. Il convient, bien entendu, que les candidats s'engagent à reprendre l'intégralité de l'acquis communautaire et que la situation de certains secteurs particulièrement exposés fasse l'objet de toute l'attention nécessaire. Il faudra également, le moment venu, s'interroger sur les problèmes institutionnels que peut rencontrer une Communauté élargie à seize membres ou plus, et ce moment est proche.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les sujets que j'ai rapidement évoqués ici, qu'il s'agisse de l'attitude des Douze face au drame de l'ex-Yougoslavie, des questions commerciales, des défis auxquels la Communauté est confrontée dans l'ordre interne et dans ses relations avec les pays tiers, seront, bien sûr, abordés lors du Conseil européens de Copenhague, les 21 et 22 juin prochain.

Nous attendons de ce sommet qu'il dégage des orientations claires sur les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale, qu'il poursuive les actions entreprises pour redonner vigueur à l'économie européenne et qu'il puisse contribuer de manière constructive à des progrès vers l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales du GATT. Le gouvernement français jouera un rôle actif pour préparer cette importante échéance.

Au-delà, nous devons faire en sorte que l'Europe retrouve une ambition à sa mesure. Le débat engagé en France sur le traité de Maastricht a montré l'attachement des Français à l'idée européenne, mais a aussi révélé leurs insatisfactions et leurs attentes. Rien ne serait plus dangereux que de ne pas combler le décalage qui existe entre la réalité de la construction communautaire et sa perception par nos opinions publiques. C'est pourquoi il faut donner à l'Europe un nouvel élan, qui lui permette de trouver enfin des solutions à la crise économique qu'elle traverse et d'affirmer son existence et son identité politiques dans un monde à la recherche de nouvelles valeurs. Comme elles l'ont fait si souvent dans le passé, la France et l'Allemagne doivent pour cela constituer ensemble une force d'impulsion et de proposition.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les quelques réflexions que je voulais vous livrer. Le Gouvernement écouterait avec attention les avis et les suggestions que vous pourriez présenter tout au long de ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je compléterai le tableau de l'état de l'Europe et de

la politique européenne que vient de dresser le ministre des affaires étrangères.

Selon la saine discipline que s'est donnée le Gouvernement, dans cette matière comme dans d'autres, et ainsi que vient de le faire le ministre des affaires étrangères, je crois que nous nous devons au langage de la vérité. Je n'aime pas les exercices de « prêt-à-porter intellectuel ». J'aime l'Europe, mais je n'aime pas la langue de bois sur l'Europe.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Aussi, je vous propose que, tous ensemble, nous continuions tout au long de ce débat à exprimer les choses telles que nous les voyons, à rechercher quelles sont les convictions que nous partageons et les quelques orientations fortes dont notre pays a besoin dans la situation très difficile où se trouve aujourd'hui l'Europe.

Car, comme l'a dit M. Juppé, le parcours qui est devant nous sur la scène européenne ne sera pas beaucoup plus aisé que le parcours de politique intérieure.

M. Charles Ehrmann. Eh bien, ça promet !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il est semé d'embûches et d'incertitudes, telles que le vote qui a lieu en ce moment même au Danemark ou les aléas parlementaires de la ratification britannique.

Il est assombri par le fond de la récession économique. En outre, il faut avoir présent à l'esprit que, dans les deux ans qui viennent, il y aura des difficultés de « pilotage » de la Communauté puisque les présidences successives vont être affaiblies par des échéances électorales internes. Nous sommes actuellement sous une présidence danoise dont on a dit les difficultés. Au premier semestre de l'année prochaine, nous serons sous une présidence grecque ; or la Grèce connaîtra, au milieu de ce semestre de présidence, des élections nationales. Il en ira de même au second semestre pour l'Allemagne. Ensuite, la France prendra le relais dans le premier semestre de 1995, qui sera coupé, si je puis dire, par l'élection présidentielle.

Ces difficultés pourraient décourager certains. Elles sont pour nous stimulantes, car nous savons que l'on ne fait rien de grand en dehors des périodes de tempête.

Nous devons donc nous fixer des objectifs précis. Car, si l'Europe a paru hésitante dans les deux ou trois dernières années, c'est parce que certains de ses dirigeants, en particulier en France, ne savaient pas ce qu'ils voulaient en la matière. Eh bien ! désormais, la France sait ce qu'elle veut pour elle et pour l'Europe. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Elle s'oriente dans deux directions : nous avons besoin d'une Europe plus efficace pour régler les problèmes qui doivent être traités au niveau européen...

M. Franck Borotra et M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et d'une Europe plus démocratique.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Parions-en !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Une Europe plus efficace.

L'Acte unique avait fixé au 1^{er} janvier 1993 l'échéance de la mise en place du grand marché intérieur.

M. Philippe de Villiers. Le nouveau Lamassoure est arrivé ! (*Sourires sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est un très beau succès quand on constate que, pour les mar-

chandises, les services, les capitaux, les frontières - frontières douanières, techniques, juridiques et financières - ont disparu. Sur les 282 directives nécessaires pour réaliser cet espace sans frontières, 264 ont été adoptées au niveau européen. Au passage, saluons cet extraordinaire résultat obtenu en cinq ans : le degré d'harmonisation entre les Etats membres des Douze en matière de législation économique est, selon les juristes, plus fort que le degré d'harmonisation qui existe entre les Etats fédérés des Etats-Unis d'Amérique.

M. Philippe de Villiers. On voit les résultats !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En même temps, il faut être conscient des limites de l'exercice, de certains de ses inconvénients et des compléments ou des correctifs nécessaires.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous parlons entre nous, le langage de la vérité.

Nous avons besoin d'abord d'assurer le suivi des décisions prises au niveau communautaire. De ce point de vue, la France, qui a été longtemps un des élèves modèles, se trouve plutôt aujourd'hui dans le peloton de queue. C'est paradoxalement le Danemark et la Grande-Bretagne qui sont en tête pour la transposition en droit interne des normes communautaires. Nous en sommes, en France, à 173 textes sur 262. Le Gouvernement, avec le concours du Parlement, mettra tout en œuvre pour que ce retard soit rattrapé d'ici à la fin de l'année.

M. Gabriel Kasperit. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il nous faut ensuite combler les lacunes qui subsistent à l'espace unique. J'en citerai deux.

La première est étonnante et regrettable : depuis le 1^{er} janvier 1993, nous ne disposons plus des statistiques du commerce intracommunautaire. Cela a des conséquences graves, et ce n'est pas simplement un problème technique, pour certains secteurs industriels. Les industriels du textile et de l'habillement, de la filière bois, de l'agro-alimentaire nous ont exprimé avec force les craintes qu'ils avaient que, faute de ces chiffres, nous ne soyons pas en mesure de suivre, mois après mois, les importations venues des pays tiers...

M. Jean Valleix et M. Serge Charles. Très juste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... ce qui retarde le déclenchement des clauses de sauvegarde. Nous avons donc fait savoir à la Commission européenne qu'il fallait absolument que les coordinations nécessaires entre elle et les administrations nationales - et l'administration française y est naturellement disposée - se fassent dans les meilleurs délais, de manière à combler cette lacune.

M. Jean Valleix et M. Serge Charles. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. La seconde lacune, la plus importante, la plus décevante, c'est la lenteur de la mise en place de la libre circulation des personnes dans la Communauté.

Sur ce point, l'échéance du 1^{er} janvier 1993 n'a pas pu être tenue, ni entre les Douze, ni même entre les neuf Etats signataires, en 1985, de la convention de Schengen.

M. Philippe de Villiers. Eh oui !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. J'ai été conduit à le déplorer lors de mes auditions par la commission des affaires étrangères et par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

Je rappelle que notre Parlement, au moment de la ratification de la convention de Schengen, et aussi les ministres des neuf pays signataires, le 12 juin 1992, avaient mis noir sur

blanc les six conditions préalables nécessaires à la mise en application de la convention de Schengen.

Force est de constater que, malgré des progrès incontestables, il existe dans ces six domaines des retards qui rendront impossible la suppression des contrôles policiers aux frontières internes de l'« espace Schengen » avant la fin de l'année 1993.

M. Jean-Claude Lefort. Pour le moins !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Lorsque je l'ai dit, j'ai fait scandale.

M. Franck Borotra et M. Philippe de Villiers. C'est bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Pour moi, le scandale aurait été qu'on accepte d'appliquer cette convention sans que les conditions préalables fussent réunies. (« Très bien ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Cela étant, nous mettrons naturellement tout en œuvre pour que ces conditions soient réunies le plus vite possible.

M. Adrien Zeller et M. Marc Laffineur. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il faut également appliquer un correctif important, ou plus exactement remédier à un phénomène extraordinairement préoccupant que l'on constate depuis quelques mois dans le marché unique et qui risque de remettre en cause ses acquis : je veux parler des perturbations monétaires. On le savait lorsqu'on a rédigé l'Acte unique et c'est l'une des raisons majeures pour lesquelles on a fait le traité de Maastricht : un grand espace dans lequel circulent librement les marchandises, les services, les capitaux et les personnes ne peut pas fonctionner si certains partenaires s'arrogent le droit, du jour au lendemain, de réduire de 10, 15 ou 20 p. 100 les prix de vente de leurs produits par rapport à ceux de leurs partenaires.

M. Charles Millon. Très juste !

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est ce qui se passe !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est la raison pour laquelle, comme l'a dit le ministre des affaires étrangères, la France considère comme des éléments primordiaux le retour à la stabilité monétaire en Europe.

M. Marc Laffineur. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... la remise en place et le bon fonctionnement du système monétaire européen et de l'ensemble des monnaies d'Europe autour du couple franc-mark. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il faut être conscient que non seulement ces perturbations monétaires entraînent d'ores et déjà des détournements de trafic sur les produits industriels - on voit les grandes surfaces ou les grandes centrales d'achat détourner leurs approvisionnements traditionnels au profit de l'Italie ou des autres pays qui ont dévalué - mais aussi que les dévaluations auxquelles on a assisté se traduisent par un renchérissement considérable des dépenses agricoles et risquent de mettre à mal le FEOGA.

M. Philippe de Villiers. C'est de la langue de bois !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. On constate que les efforts entrepris depuis quelques semaines par le Gouvernement ont abouti à certains effets positifs et encourageants. Ainsi, les dernières dévaluations de la peseta et de l'escudo se sont opérées dans des conditions qui ont plutôt consolidé le SME, alors que les précédentes dévaluations l'avaient affaibli. On constate également que le franc

sort renforcé de ces turbulences et que les réserves de change de la Banque de France augmentent. Dans le même temps, neuf monnaies sont restées dans le SME et les taux d'intérêt, en France, ont baissé, en six semaines, de près de quatre points pour le court terme.

Enfin, en ce qui concerne les taux à long terme, qui sont déterminants pour le niveau des investissements et la relance économique, les taux français - on ne le sait et on ne le dit pas assez - sont inférieurs d'un point aux taux britanniques. Il est clair que le bon pari sur la relance, sur l'investissement et la création d'emplois, c'est celui de la monnaie forte, de la monnaie stable, et non pas le choix du laisser-aller monétaire. (« Bravo ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Michel Habib. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Chevènement. De quels taux d'intérêt parlez-vous ?

M. Franck Borotra. Le seul taux qui compte, c'est le taux d'intérêt net d'inflation !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Enfin, il faut aussi compléter le grand marché en instituant quelque chose dont personne n'a parlé jusqu'à présent...

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment, il n'y a que vous qui parliez !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et dont l'absence risque de faire tomber en poussière la très belle construction du marché unique : il s'agit des sanctions juridiques et pénales, nécessaires lorsqu'il y a infraction au droit communautaire.

Voilà une chose extraordinaire : cette très belle construction juridique de droit communautaire, riche de 282 directives, se fait sans gendarme et sans juge. Certes, nous sommes tous d'accord pour considérer qu'il relève de la compétence des États, de la compétence nationale, de mettre en place les dispositions de droit pénal pour punir ceux qui contreviennent au droit communautaire. Mais dite que cela ressortit à la compétence des États n'implique pas qu'on le laisse à leur bon vouloir.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. A l'heure actuelle, nous constatons - et je l'ai constaté dans mes responsabilités antérieures de président de la commission de contrôle budgétaire du Parlement européen - que, lorsqu'il y a des fraudes caractérisées contre le budget communautaire, fraudes qui peuvent porter sur plusieurs centaines de millions d'ECU, et qu'on les dénonce auprès des États membres, certains d'entre eux jouent le jeu, déclenchent des procédures pénales de droit interne, engagent des poursuites contre les fraudeurs, tandis que d'autres s'abstiennent de le faire.

Cela a un double effet négatif. D'une part, la concurrence s'en trouve évidemment faussée. Il est, en effet, plus agréable de faire du commerce dans un État qui ferme les yeux sur les fraudeurs. D'autre part, et surtout, la crédibilité de l'ensemble du droit communautaire s'en trouve amoindrie.

C'est la raison pour laquelle, si nous voulons consolider le grand marché et le faire fonctionner, nous avons besoin d'un véritable système de sanctions, qui soit fondé sur des sanctions nationales en application du principe de la subsidiarité, mais avec un minimum d'harmonisation et de possibilités pour les États membres d'intervenir dans les procédures en justice des États voisins dans l'hypothèse où ceux-ci seraient en situation de carence. Nous avons demandé à la Commission de faire des propositions sur ce point.

Voilà pour ce qui concerne le grand marché intérieur.

Cela étant, ce marché a d'autres volets : un volet financier, un volet régional, un volet externe.

En ce qui concerne le volet financier, l'exercice annuel du budget européen est, comme vous le savez, encadré par des perspectives pluriannuelles, qui devraient être, pour la période à venir, de six ans.

Ces perspectives font l'objet de négociations entre le Conseil, la Commission et le Parlement. Le président de la Commission avait proposé que le plafond des ressources communautaires, qui est actuellement de 1,2 p. 100 du produit intérieur brut, soit porté à 1,37 p. 100.

Le conseil d'Edimbourg a trouvé cette augmentation trop forte et a décidé d'en rester à 1,27 p. 100.

Sur ce sujet, le Gouvernement souhaite appliquer et proposer à ses partenaires un nouveau principe qui, en réalité, relève de la responsabilité de chaque État pour se l'appliquer à lui-même et que j'appellerai le « principe de constance ». L'Europe doit se faire à coût constant. L'Europe doit se faire à impôt constant, à réglementation constante, si j'ose dire, à « bureaucratie constante » (*rires sur les bancs du groupe communiste*), et, si possible, à bureaucratie réduite, toutes choses étant égales par ailleurs. Si l'on décide de transférer une compétence nationale au niveau communautaire, faisons-le, mais, à ce moment-là, les charges supplémentaires qui sont décidées et financées au niveau communautaire doivent être compensées ailleurs, de manière que le contribuable n'ait pas, au total, à payer plus qu'auparavant ! C'est ce principe que le Gouvernement proposera au Parlement d'appliquer en ce qui concerne la France dans les années à venir.

Un mot du volet régional.

C'est en 1993, et en principe avant l'été prochain, que doivent être réformés les règlements de base de ce qu'on appelle les fonds structurels.

J'ai cru comprendre, lors de certaines questions d'actualité et de certains contacts, que tous les députés n'étaient pas indifférents à cet exercice qui conduira notamment à procéder à un réexamen de la carte des zones aidées.

Je puis vous indiquer que nous serons très attentifs aux suggestions qui seront faites ici et là, en sachant naturellement - je ne voudrais pas, en effet, faire naître d'espairs déraisonnables - que nous ne pourrions pas, au total, étendre considérablement les zones aidées, les superficies aidées existantes.

Dans cette négociation, nous nous fixons, à l'heure actuelle, deux ou trois orientations.

D'abord, le Gouvernement considère que, s'il y a un domaine où la subsidiarité doit s'appliquer, c'est bien à l'exercice consistant à définir les zones du territoire national qui méritent un soutien supplémentaire. Aussi souhaitons-nous une « renationalisation », si je puis dire, des zonages.

Ensuite, nous souhaitons que cet exercice soit l'occasion de tenir compte des transformations profondes qui sont intervenues dans la géographie de nos territoires et de nos provinces. Désormais, les zones en voie de désertification, les banlieues dans lesquelles se produisent notamment de terribles phénomènes d'exclusion, les zones maritimes touchées par les difficultés de la pêche et d'autres zones de reconversion doivent être prises en considération, alors qu'elles ne l'étaient pas dans le système antérieur.

Enfin, et ceci est important, nous avons constaté des cas - nous en parlions lors des questions d'actualité la semaine dernière - où des aides régionales attribuées à certaines grandes entreprises européennes qui s'installent dans des zones aidées risquent de compromettre l'égalité de concu-

rence avec d'autres entreprises communautaires, notamment françaises, dans des zones qui, elles, ne seraient pas aidées.

M. René Carpentier. Bien sûr !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je pense, par exemple, au projet Ford-Volkswagen au Portugal.

Nous devons être très vigilants sur le respect du principe selon lequel les aides doivent compenser des handicaps régionaux, et non pas fausser la concurrence entre les entreprises de la Communauté.

Enfin, il faut évoquer un élément qui ne figurait pas dans l'Acte unique : le volet externe du grand marché intérieur. A cet égard, nous devons clarifier notre pensée et exposer ce qu'est la vision française du marché intérieur.

Car, depuis le départ, il existe une ambiguïté. La paternité de l'idée de marché intérieur n'est-elle pas revendiquée dès l'origine par des personnalités aussi différentes du point de vue politique que Margaret Thatcher ou Jacques Delors ?

Quelle est notre vision du marché intérieur que constitue l'espace communautaire ? Nous sommes naturellement favorables au grand marché et à toutes les économies d'échelle qu'il a permis à nos entreprises de réaliser. Constamment d'ailleurs que les entreprises françaises sont certainement, dans la Communauté, celles qui ont le mieux profité du grand marché depuis cinq ans.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est vrai en termes de commerce extérieur : en 1986, nous avions 40 milliards de francs de déficit vis-à-vis de nos partenaires ; en 1992, nous avons enregistré un excédent de 14 milliards vis-à-vis de ces mêmes partenaires.

C'est vrai aussi en matière de fusion d'entreprises, de constitution de grands groupes et de stratégies financières. De ce point de vue, il est très frappant de constater que l'année charnière a été 1989. Depuis cette année-là, les fusions, les mariages entre entreprises ont atteint un niveau tel que les mariages mixtes, « exogènes » diraient les sociologues, entre entreprises françaises et entreprises d'autres États membres de la Communauté sont plus nombreux que les mariages endogènes d'entreprises françaises entre elles.

Nous devons prendre conscience que, dans ces cinq ou six premières années de l'Acte unique, nos économies se sont complètement interpénétrées. On a fait une « omelette », et on ne pourra pas la défaire. Nos économies ont atteint un degré de mariage qui est probablement irréversible.

Par conséquent, nous sommes pour le grand marché et nous en avons profité. Mais ce grand marché n'est pas, pour nous, une zone de libre-échange. Il n'est pas ouvert à tous les vents, comme l'écrivait hier le Premier ministre.

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

M. Philippe de Villiers. Il y a un problème !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous sommes prêts à y accueillir des concurrents, mais à condition de jouer à domicile.

M. Philippe de Villiers. C'est bien là le problème !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous avons trop souvent l'impression qu'avec les règles actuelles, quand les concurrents viennent chez nous, c'est nous qui jouons à l'extérieur ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est ce que nous avons dit hier au commissaire Brittan que nous avons reçu avec le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie, le ministre de l'industrie et le ministre de l'agriculture, en faisant valoir notamment que

les règles auxquelles obéissent les négociations du GATT ont été conçues voici six ou sept ans, c'est-à-dire à une autre époque, et que nous nous trouvons désormais en concurrence avec des pays qui ne jouent pas, qui ne « boxent » pas dans la même catégorie que nous.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Ils sont dopés !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En termes économiques, ces pays « bénéficient », si je puis dire, de très bas salaires, de conditions de travail inhumaines qui parfois s'apparentent à l'esclavage dans la mesure où l'on y fait travailler des enfants en bas âge...

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... d'une main-d'œuvre qui dispose parfois d'un bon niveau de formation technique - l'Indonésie, par exemple, forme 700 000 jeunes de niveau bac + 2 chaque année et, en même temps, ils ont accès à la vitesse de la lumière aux technologies modernes sans trop se préoccuper d'ailleurs de payer les brevets qu'ils utilisent.

Nous ne sommes donc pas dans des situations de concurrence normale avec de tels pays. Or le paradoxe du GATT veut que, dans les actuelles règles commerciales internationales, ils soient considérés comme des pays « super-pauvres », bénéficiant du système des préférences généralisées.

Nous avons donc fait valoir très fortement qu'il fallait tenir compte des réalités et faire en sorte d'appliquer la préférence communautaire dans tous les domaines, de façon que nous affrontions, sur le marché communautaire comme ailleurs dans le monde, ces concurrents à armes égales.

M. Philippe de Villiers. Qu'est-ce qu'on attend ?

M. Adrien Zeller. Puissiez-vous être entendu, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Voilà pour le marché intérieur et pour les volets complémentaires.

Mais s'il nous faut faire en sorte que l'Europe soit plus efficace, nous devons veiller aussi à ce qu'elle soit plus démocratique. Avec les référendums qui ont eu lieu l'année dernière au Danemark, en Irlande, en France, un nouvel acteur a fait irruption dans le jeu communautaire,...

M. Philippe de Villiers. Le peuple !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et c'est le peuple. Le peuple est entré dans le jeu qui, jusque-là, était réservé à un cercle d'initiés. Il n'en sortira plus. Et nous devons, les uns et les autres, en tirer tous les enseignements.

M. Serge Charles et M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Cela change tout et pas toujours dans le sens que l'on pourrait croire. Je suis de ceux qui considèrent que cette légitimité démocratique, ce baptême démocratique donné à l'Europe va la renforcer et non pas l'affaiblir. Seulement, le citoyen ne supportera pas que nous continuions de faire n'importe quel type d'Europe. Il la voudra plus simple, plus transparente, plus démocratique, plus proche. Il voudra que nous la gardions à portée de son bulletin de vote. C'est pourquoi, sans attendre la ratification du traité de Maastricht, le Gouvernement a pris plusieurs initiatives.

La première vise à clarifier les responsabilités à l'intérieur des institutions européennes. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que la Commission européenne est responsable de tous les maux que nous connaissons depuis deux ou trois ans. Elle l'est pour une part, mais si certaines décisions

fâcheuses ont été prises, c'est bien souvent parce que le Conseil des ministres n'a pas voulu prendre ses propres responsabilités. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

MM. Adrien Zeller et Marc Laffineur. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous avons désormais posé le principe, que nous appliquons tranquillement depuis six semaines, selon lequel le commissaire qui va négocier où que ce soit dans le monde le fait sur la base d'un mandat écrit et doit, à son retour, rendre compte au Conseil des ministres de la manière dont il l'exécute.

Ce retour à l'esprit des institutions communautaires et cette clarification des responsabilités nous ont permis d'obtenir des résultats appréciables dont je vais vous donner quelques exemples.

S'agissant des négociations sur les importations d'aciers des Républiques tchèque et slovaque, nous avons donné des orientations très fermes à la commission qui a fini par faire accepter à ses partenaires un calendrier prévoyant, pour 1993, un ralentissement, par rapport à 1992, du rythme des importations de certains produits sensibles en provenance de ces pays.

M. Adrien Zeller. Il faudrait faire la même chose pour le bois !

M. Michel Habig. Et pour la potasse !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. S'agissant des relations entre la Communauté européenne et le Japon en matière automobile,...

M. Charles Ehrmann. Voilà !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... le commissaire compétent, à son retour de Tokyo, le 2 avril dernier, se déclarait tout satisfait de l'accord passé avec ses partenaires japonais pour l'année 1993.

Dès le 4 avril, le ministre de l'industrie et moi-même lui avons indiqué très fermement par écrit que notre interprétation de l'accord était différente et qu'en réalité les sacrifices qui étaient demandés, cette année, aux producteurs de la Communauté étaient très largement supérieurs à ceux demandés aux Japonais.

Le 22 avril, le commissaire est venu rendre compte au Conseil des conditions dans lesquelles il avait négocié ce protocole 1993.

Le 12 mai, en réponse à notre lettre, il a reconnu que les chiffres étaient différents de ceux sur la base desquels il avait conclu avec les Japonais et que si cette différence persistait au cours des deux mois suivants la négociation avec les japonais serait reprise dès le mois de juillet.

Autre exemple, les marchés publics de gros équipement électrique auxquels M. le ministre des affaires étrangères faisait allusion tout à l'heure. Sir Leon Brittan devait aller négocier avec son homologue américain, M. Kantor. Nous lui avons donné des orientations précises, tant et si bien qu'il a réussi une grande première : les Américains ont accepté, pour ces matériels, de supprimer l'application du *Buy american act*. En contrepartie, notre négociateur a accepté de ne pas appliquer la mesure de défense commerciale équivalente que nous avons introduite dans le droit communautaire.

C'est cet esprit d'équilibre et de réciprocité dans les négociations avec les Etats-Unis et les autres pays tiers que nous souhaitons naturellement introduire dans l'ensemble de la négociation du GATT.

Nous avons obtenu une clause de sauvegarde pour la banane - et Dieu sait si c'était important pour les DOM-TOM ! Nous avons de même obtenu une clause de sauve-

garde d'un mois sur les importations de viande bovine lorsque s'est posé un problème de fièvre aphteuse. Dans le même esprit, nous demandons actuellement cette clause notamment pour le bois.

M. Adrien Zeller. Très bien ! Les communes forestières apprécieront !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Lorsque nous faisons le bilan nous constatons qu'en six semaines des mesures de protection du marché communautaire ont été prises, à notre initiative, par la Commission à un rythme hebdomadaire. Cela montre que nous avons réussi, en peu de temps, à changer les règles du jeu, à revenir à l'esprit des institutions, non pas dans un souci de protectionnisme mais pour que s'applique le principe fondamental de préférence communautaire, dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture françaises et, au-delà, de l'ensemble de l'économie européenne.

Voilà pour ce qui est de cette première initiative pour une Europe plus démocratique et qui touche la responsabilité de la Commission.

Deuxième initiative qui correspond à une orientation forte : l'application concrète, immédiate, sans attendre la ratification du traité, du principe de subsidiarité. J'ai causé quelque sensation, et même quelque émoi, lorsque j'ai fait remarquer, lors du premier Conseil consacré au marché intérieur, le 5 avril à Bruxelles, que, sur la douzaine de projets de directives qui étaient soumis ce jour-là à notre décision, neuf ou dix n'auraient normalement pas dû relever de la compétence communautaire.

M. Philippe de Villiers. Et voilà !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Depuis, nous avons commencé, au niveau interministériel, à passer en revue tous les textes en préparation - ceux qui sont « dans les tuyaux », pour reprendre une « expression familière » - pour les lire avec l'œil de la subsidiarité.

M. Pierre Mazeaud. Avec les deux yeux !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. N'ayez crainte, cher président Mazeaud, mes lunettes sont aussi efficaces que les vôtres ! (Sourires.)

M. Pierre Mazeaud. Certes !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il y a quatre catégories de textes :

Première catégorie : des textes inutiles relevant de la compétence nationale ou traitant de sujets sur lesquels on peut purement et simplement renoncer à légiférer comme les projets de directive sur les normes techniques dans les zoos ou la qualité des eaux de baignade.

M. Pierre Mazeaud. Et le fromage bulgare !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Traitons ces sujets au niveau national ! Ils sont importants, mais ne nécessitent pas pour autant une harmonisation communautaire. Je me souviens, par exemple, avoir été amené au Parlement européen, à voter des amendements sur la vie sexuelle des porcs en batterie ! (Rires.)

M. Pierre Mazeaud. C'est prodigieux !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vois que M. le président Mazeaud ne veut pas réveiller le cochon qui sommeille ! (Sourires.)

M. Pierre Mazeaud. J'enverrai le *Journal officiel* à mes électrices !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il existe également des projets de texte sur les normes des encadrements de fenêtre pour l'artisanat du bâtiment. Renon-

çons à une harmonisation communautaire dans ces domaines !

Deuxième catégorie : les textes qui peuvent mériter une norme européenne mais relèvent, d'après la hiérarchie des normes françaises, plutôt du règlement que de la loi ou du débat politique.

Troisième catégorie : des sujets qu'il serait intéressant d'évoquer à douze, mais qui, s'ils peuvent légitimer une recommandation, ne doivent pas forcément déboucher sur l'instauration d'une norme juridique contraignante. L'insertion des handicapés dans le monde du travail et dans la vie sociale, par exemple, parlons-en à douze ; c'est un problème commun. Mais ne nous obligeons pas à faire une loi ayant force contraignante pour les Douze !

Enfin, quatrième catégorie : les textes qui concernent des domaines où nous manquons de lois communautaires. Si nous prenons comme critère l'égalité des conditions de concurrence, nous n'en faisons pas assez, en certaines matières, sur le plan social notamment.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je pense, par exemple, aux conditions de travail des chauffeurs routiers. Voilà un domaine où nous devons créer une norme commune si nous voulons que les Français soient compétitifs. Je pense également à des projets de directive, actuellement sur la table du Conseil, relatifs au travail des jeunes et, de manière générale, à l'aménagement du temps de travail ou à la mise à disposition de salariés dans un pays voisin, le temps d'un chantier, par une entreprise de travaux publics et de bâtiment.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Voilà des exemples très concrets. L'Europe sociale a du retard sur ces points, au détriment de la compétitivité de nos entreprises.

M. Franck Borotra. Certains n'en veulent pas, les Allemands, notamment !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. C'est dans cet esprit que nous souhaitons appliquer le principe de subsidiarité à l'ensemble des travaux communautaires.

Troisième initiative pour une Europe plus démocratique : le contrôle du parlement national, le vôtre, mesdames messieurs les députés, sur l'action du gouvernement français à Bruxelles. C'est, M. le ministre des affaires étrangères en a parlé, l'application du nouvel article 88-4 de la Constitution, issu de la réforme constitutionnelle dont nous sommes plusieurs ici à être les coauteurs.

Je me réjouis que nous soyons en présence de huit propositions de résolution - trois à l'Assemblée nationale, cinq au Sénat - sur des propositions d'actes communautaires qui doivent être prochainement examinées par le Conseil des ministres des Douze.

J'ai déjà participé à une réunion de travail à la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat et un premier débat public aura lieu à la Haute assemblée la semaine prochaine sur le très important projet de règlement sur les instruments de défense commerciale de la Communauté. Je puis vous assurer - M. le Premier ministre l'a dit de manière très claire et nous a donné des instructions en ce sens - que non seulement le ministre délégué aux affaires européennes, mais aussi les vingt-huit autres ministres du Gouvernement, sont à la disposition de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes, cher président Pandraud, et de toutes les commissions compétentes pour permettre le bon fonctionnement de cette réforme constitutionnelle qui permettra à l'Assemblée nationale comme au Sénat de donner des orientations de négociation au Gouvernement.

Les pouvoirs de contrôle du parlement national sur le Gouvernement sont donc renforcés et, si nous travaillons bien ensemble, la capacité de négociation du Gouvernement vis-à-vis de ses partenaires le sera également. En effet, faire état d'un vote acquis à une très large majorité, ou à l'unanimité, au sein du parlement national ne pourrait évidemment que conforter notre position dans les négociations communautaires.

Enfin, une dernière initiative a été prise par M. le Premier ministre qui a lancé l'idée à laquelle je suis particulièrement attaché mais dont je comprends qu'elle fasse l'objet de controverses - c'est bien normal - celle de la démocratisation du mode d'élection des députés qui représentent la France au Parlement européen.

Nous sommes quelques-uns ici - je vois Adrien Zeller hocher la tête en signe d'approbation - ...

M. Jean-Claude Lefort. C'est bien le seul !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... à considérer qu'à partir du moment où le traité d'union européenne va donner au Parlement européen de vrais pouvoirs législatifs, le faire participer à ce qu'on appelle la « codécision », il est très important que sa légitimité démocratique ne puisse pas être mise en cause et que les citoyens français sachent qui est responsable des lois bonnes, ou parfois mauvaises, votées à Strasbourg.

Le système actuel garantit l'irresponsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) On peut en concevoir d'autres. Personnellement, je ne suis pas attaché à la proposition que j'ai faite ; c'est une proposition parmi d'autres.

Je suis parfaitement conscient des problèmes juridiques, des problèmes de délais. Nous ne sommes qu'à un an de l'élection. Ce n'est pourtant pas faute, lorsque je m'exprime du haut de cette tribune en tant que porte-parole de l'opposition, d'avoir harcelé le Gouvernement de l'époque en disant : « Voilà une réforme sur laquelle un grand consensus peut se dégager dans cet hémicycle ; faisons-la à froid. »

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Cela, hélas ! n'a pas été fait.

Je crois qu'il faut que nous réfléchissions tous ensemble à cette question. Si nous parvenons à un consensus rapide, tant mieux ! Sinon, tant pis ! Soyons en tout cas conscients de l'importance de l'enjeu.

Je suis persuadé qu'avant que nous ne réélisions le Parlement européen, c'est-à-dire avant 1999, puisque le mandat de ses membres est de cinq ans, il y aura eu d'autres référendums en France sur la poursuite de la construction européenne : référendum sur les élargissements, référendum sur de nouveaux approfondissements ou sur la modernisation des institutions communautaires. Sommes-nous sûrs que les Français, cette fois-là, voteront oui s'ils sont en face d'institutions qui ne sont pas d'une transparence et d'une simplicité rigoureuses ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai fait allusion à la campagne référendaire. Elle a donné lieu, en France, à un très grand débat sur un très grand sujet. Nous n'étions pas tous d'accord. Et pourtant, nous avons tous, si ma mémoire est exacte, voté un amendement à la Constitution qui définit ce qu'est pour la France la Communauté européenne. Le nouvel article 88-1 de la Constitution dispose : « La République participe aux Communautés européennes et à l'Union européenne, constituées d'Etats qui

ont choisi librement, en vertu des traités qui les ont instituées, d'exercer en commun certaines de leurs compétences. » Phrase modeste. Certes, ce n'est pas de la littérature, mais c'est beaucoup plus important. C'est l'idée commune que nous nous faisons, nous, responsables français, de l'union de l'Europe aujourd'hui. C'est un ensemble, une communauté nouvelle, un être politique qui n'a pas d'équivalent ni de précédent...

M. Jean-Pierre Chevènement. La Suisse !

M. Adrien Zeller. Ce n'est pas pareil !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... - la Suisse n'est pas un précédent en l'espèce - mais qui rassemble des nations qui veulent conserver leur identité et leur indépendance.

M. Jacques Myard. Et leur souveraineté !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Tout à fait !

C'est la vision française - qui nous est commune à tous. Et, dans cette période où nous allons être amenés à livrer des combats rudes à l'égard du reste du monde - , je pense au GATT, naturellement - , à faire face, et nous devons le faire ensemble, à la tragédie yougoslave - au danger que représentent les pressions migratoires du Sud et de l'Est, à la concurrence redoutable et anormale des pays d'Asie du Sud-Est, ...

M. Pierre Mazeaud. Schengen !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... nous voyons bien qu'il faudra que nous soyons plus unis, plus imaginatifs, plus créateurs.

Pour cela, nous avons besoin d'être tous ensemble. Car, ce faisant, nous défendons mieux les intérêts de la France en Europe et, en même temps, c'est l'ensemble de l'Europe et des Européens dont nous défendons mieux les intérêts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin, premier orateur inscrit, pour quinze minutes.

M. Charles Josselin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quoi qu'en disent ou écrivent les médias hexagonaux, qui auront presque tous attendu que l'Europe soit en crise pour commencer à l'expliquer et qui appellent à l'envi que, ce débat étant sans enjeu, il est sans importance, je crois qu'il faut accorder à ce rendez-vous avec l'Europe une attention particulière.

Parce que c'est ici, parce que c'est maintenant.

Parce que c'est ici, dans une Assemblée nationale qui vient d'être dotée par l'article 5 de la loi constitutionnelle de juin 1992 d'un authentique pouvoir de participation à l'élaboration de la norme européenne, pouvoir codifié en novembre dernier par l'article 151-1 de notre règlement, qui fait obligation au Gouvernement de nous informer mieux des propositions d'actes communautaires et qui permet désormais aux parlementaires d'exprimer à temps leur point de vue.

J'observe d'ailleurs que la conférence des présidents a tenu à renforcer le rôle de la délégation pour les communautés européennes, et l'ancien président de cette délégation que je suis ne peut que s'en réjouir.

Bref, désormais, notre assemblée n'a plus d'excuse constitutionnelle pour considérer les affaires européennes comme étranges et étrangères. Elle a les moyens de s'impliquer mieux dans la construction européenne et M. Lamassoure n'avait pas tort d'y faire référence à l'instant.

Mais avec Philippe Séguin au perchoir, Robert Pandraud à la présidence de la délégation - je sais néanmoins l'attache-

ment très fort pour l'Europe de certains vice-présidents, monsieur le ministre - et Pierre Mazeaud à la présidence de la commission des lois, la question que l'on ne peut pas ne pas se poser est de savoir ce que la nouvelle représentation nationale va faire de ses pouvoirs.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les communautés européennes. La présidence est très impartiale !

M. Charles Josselin. Veut-elle faire ou défaire l'Europe ? La conforter ou, au contraire, l'affaiblir ?

M. Patrick Ollier. M. le Premier ministre vous a déjà rassuré !

M. Charles Josselin. La souveraineté nationale est bien gardée. Est-ce pour en faire du confit ? Est-ce pour l'utiliser au contraire dans un pouvoir européen, partagé certes mais plus efficace, au service de politiques concertées, seules capables de relever les défis économiques, sociaux, culturels auxquels la France, comme les autres, est aujourd'hui durement confrontée ?

Mais ce rendez-vous est également important parce que le nouveau Gouvernement n'a jusqu'ici levé le voile sur ses intentions, s'agissant de l'ensemble des dossiers européens, que de manière éparse et incomplète. Nous ne lui en faisons pas grief. Au demeurant, il n'est installé que depuis quarante-cinq jours et je peux penser que l'ajustement n'a pas toujours été facile entre des ministres qui réclament fortement - plutôt moins au cours de la dernière période - le rattachement à l'Europe et ceux qui croquent chaque matin une douzaine de fonctionnaires européens.

Monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, je le reconnaissais lors de votre audition par la délégation, votre tâche de coordination sous la responsabilité du Premier ministre n'est certainement pas une sinécure. Je vous crois, mais j'espère me tromper, menacé de schizophrénie.

Quoi qu'il en soit, le temps des imprécations est terminé. J'ai encore à l'oreille les propos de M. Juppé lors du débat au cours duquel Pierre Bérégovoy réclamait la confiance du Parlement afin de mieux défendre les intérêts des agriculteurs menacés par le diktat américain. Sauf à tenter de justifier tous les excès de langage ou de comportement par le combat politique, on conviendra qu'une telle violence n'était pas de mise alors que l'opposition se préparait de son propre aveu - elle n'avait pas complètement tort - à gouverner. Nous verrons si, en fin de compte, elle sait mieux défendre les positions conquises, si elle fait aussi bien en ce qui concerne la PAC et le GATT.

Alain Le Vern abordera la question de la PAC et Jean-Pierre Chevènement évoquera le dossier du GATT. Sur ces deux dossiers, en tout cas, le memorandum présenté la semaine dernière par M. le Premier ministre ne manque ni d'intérêt ni d'habileté. Nos partenaires, et surtout les Américains, ont-ils déjà réagi ? Quelles sont nos chances de fléchir les uns et les autres ? Même si je sais bien, monsieur le ministre, que la réponse à une telle question est toujours un peu approximative, nous apprécierions tout de même d'en savoir un peu plus sur vos espoirs dans ce domaine.

Parmi les autres questions qui appellent aussi à définir à bref délai la position de la France, l'application des accords de Maastricht soulève d'abord le problème de la circulation des hommes. Sauf à privilégier une conception exclusivement économique et financière de l'Europe, on ne saurait se satisfaire d'une Communauté où seuls circuleraient sans entraves les capitaux et les marchandises.

Je n'ignore pas l'effet dévastateur produit par l'effondrement du mur de Berlin sur l'aboutissement de ce dossier, mais, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, vous conviendrez avec moi qu'entre vos certitudes lorsque, à l'automne 1988, aux côtés du préfet Blanc, nous parlions

des accords de Schengen, et les propos plutôt défaitistes tenus devant la délégation et que vous avez d'ailleurs confirmés à l'instant, il y a un tel gouffre qu'on ne peut pas ne pas s'interroger sur le point de savoir si la position française ne s'est pas en quelque sorte retournée sur cette question. Nous savons que les ministres de l'intérieur n'ont jamais été très allants sur ce dossier. Est-ce à dire que le ministre d'Etat, M. Pasqua serait totalement hermétique ?

En tout cas, nous avons aujourd'hui la crainte de voir le prochain Conseil européen enterrer en quelque sorte la convention de Schengen, provoquant peut-être la jubilation d'une partie de cette assemblée mais aussi le désenchantement d'une partie de notre jeunesse.

Maastricht, c'est aussi l'union économique et monétaire, et là, nous serions plutôt en avance puisque la modification du statut de la Banque de France qui, pour nous, doit être en quelque sorte concomitante avec l'installation de la Banque centrale européenne, va être débattue dans les jours prochains dans cet hémicycle, alors même que cette troisième étape du processus n'était prévue au mieux qu'en 1998.

Je ne confondrai pas les deux débats. J'observe seulement que cet empressement à « autonomiser » la Banque de France n'a pas pour mobile l'union économique et monétaire européenne et son objectif, la monnaie unique, car, dans ce cas, on pouvait attendre. Il s'agit plutôt là d'une nouvelle application de l'idéologie libérale, dont je ne suis pas sûr qu'elle ait sous-tendu - mais je ne prétends pas non plus qu'il soit libéral - le discours de M. Séguin à cette même tribune, le 5 mai de l'année dernière, lorsqu'il soulignait, pour s'opposer à leur abandon, l'importance des compétences monétaires. Il est vrai que l'Assemblée nationale - ou plutôt son président - conservera une fraction de sa souveraineté puisqu'il lui reviendra de désigner l'un des membres du conseil de gestion du nouvel établissement.

Je souhaiterais que, à propos des taux d'intérêt, auxquels vous avez fait allusion à l'instant, monsieur le ministre, on ait le souci d'éviter les effets d'annonce qui provoquent souvent l'incompréhension entre les gains attendus et les effets constatés par les entreprises lorsqu'elles rencontrent leurs banquiers.

M. Jean-Pierre Chevènement. Absolument !

M. Charles Josselin. Maastricht, c'est aussi, pour la première fois, l'affirmation forte de la dimension sociale de l'Europe, dont vous entretiendra plus longuement mon collègue Didier Mathus, une dimension sociale qui a déjà accompli quelques progrès, mais trop faibles encore, dans les domaines de la sécurité ou des conditions de travail des femmes.

M. Jean-Claude Lefort. Oh !

M. Charles Josselin. Mais cette dimension sociale signifie une démocratie économique forte. Hélas ! les efforts du Parlement européen et des précédents gouvernements pour faire aboutir la revendication d'un droit à l'information des travailleurs des groupes multinationaux n'ont pas encore abouti. J'apprécierais, monsieur le ministre, que vous nous fassiez part des intentions du Gouvernement pour faire avancer ce très important dossier.

Il est vrai que l'Europe sociale renvoie à l'emploi. La préparation du XI^e Plan nous offre l'occasion de rencontrer bon nombre d'industriels. En avez-vous rencontré un qui croie que la France seule peut s'attaquer efficacement au dossier du chômage ? Moi pas.

Beaucoup d'entre eux, en revanche, invoquent comme source de leurs difficultés l'insuffisante protection commerciale de l'Europe face aux agressions dont ils sont l'objet non seulement de la part de leurs puissants concurrents américains ou asiatiques, mais aussi de la part d'entreprises instal-

lés, souvent grâce à notre aide, en Chine, en Inde ou, plus récemment, dans les pays de l'Europe centrale et orientale.

Le Sénat se penche d'ailleurs sur ce problème délicat des délocalisations. Délicat parce que ces pays ne pourront consolider leur démocratie qu'en se développant, mais aussi parce que leur développement est une condition de la maîtrise des flux migratoires. Nous ne pourrions, sans risque d'effondrement de secteurs entiers, agricoles, industriels ou de la pêche - j'en ai fait récemment l'expérience très concrète - laisser entrer n'importe quoi. Comment nous protéger sans nous enfermer ? C'est une question à laquelle nous devons tous réfléchir. Où situer le point d'équilibre entre la survie de nos entreprises et l'indispensable progrès des pays en voie de développement ? Quels moyens allez-vous utiliser pour lutter efficacement contre le dumping social qui crée le chômage chez nous, et qui, chez les autres, aggrave souvent l'exploitation des salariés ?

Voilà un dossier, monsieur le ministre, à propos duquel je crains que votre approche libérale ne montre rapidement ses limites. En tout cas, il faut avoir cela présent à l'esprit lorsqu'on participe aux discussions du GATT comme lorsqu'on aborde la question de l'élargissement de l'Europe à de nouveaux pays, à de nouveaux espaces.

Accepter l'objectif de l'adhésion de pays qui la réclament, c'est politiquement nécessaire, pour eux comme pour nous. Mais l'organiser dans le temps, adapter les calendriers en fonction des situations nous paraît la seule solution acceptable. L'exemple réussi de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal montre la voie à cet égard.

Vouloir l'élargissement tous azimuts et quasi immédiatement, comme certains le réclamaient il y a quelques semaines encore sur les bancs de l'opposition, reviendrait à faire courir à l'Europe des risques considérables, y compris sur le plan militaire, compte tenu de la multiplicité des foyers de tension.

J'en viens à la politique étrangère et à la sécurité commune, autre volet de l'Union européenne. Il semble bien que le plan de M. Balladur se rapproche de la confédération européenne voulue par le président Mitterrand. Qu'en est-il réellement ? S'agit-il là d'une conséquence heureuse de la cohabitation ?

Pour m'en tenir à l'ex-Yougoslavie, l'espoir suscité par le plan Vance-Owen s'éloigne, surtout depuis le vote des Serbes de Bosnie. M. le ministre des affaires étrangères a fait état de nouvelles initiatives. Est-ce en coordination avec nos partenaires européens que la demande a été faite aux Américains et aux Russes de venir s'associer aux efforts déjà entrepris par d'autres ?

Le temps de l'Europe romantique est révolu. Voici venu celui de l'Europe des nécessités mais aussi du partage, de la solidarité. Cette Europe-là est sans doute moins chatoyante, mais il faut qu'elle soit plus généreuse, tout en se gardant de toute naïveté.

Pourquoi, monsieur le ministre, a-t-on parfois l'impression que l'Europe ressemble à une institution déjà usée avant même d'avoir servi ? Est-ce parce qu'on n'a pas su valoriser ses résultats ? Sans aucun doute. Parce que c'est encore un chantier ? Certes. Parce qu'elle a souvent servi de bouc émissaire ? Aussi. Parce que ses réalités bureaucratiques sont beaucoup plus visibles que son projet politique ? Également.

En réalité, n'est-ce pas aussi parce que l'Europe n'a cessé d'être l'objet d'une sorte d'anticipation institutionnelle ? Un rugbyman dirait - et je sais que votre région est attachée à ce grand sport - que l'on n'a cessé de « taper à suivre » sans certitude aucune quant au rebond, avec la seule volonté de se rapprocher de l'en-but. Les Européens ont souvent pris leurs désirs pour la réalité, sans se soucier suffisamment des résistances - j'allais dire des « adhérences » - nationales, surtout

dans un pays comme le nôtre, qui a une longue histoire. Les fédéralistes pressés ont une part de responsabilité dans ces incompréhensions, mais je mets aussi en garde ceux qui, à l'inverse, exploitent les peurs, en France comme au Danemark, et flattent les égocentrismes.

Nous avons besoin, le monde a besoin d'une Europe forte, politiquement accomplie, économiquement ouverte, mais défendue, d'une Europe capable de solidarité interne - et à cet égard, vous avez raison, tous les parlementaires présents sont attentifs à la future carte des aides apportées par les fonds structurels - d'une Europe capable aussi de solidarité externe - je viens de dire l'importance qu'il fallait accorder à notre coopération en direction des pays en développement -, d'une Europe fière de ses cultures, soucieuse d'atteindre pour chacun de ses citoyens le point d'équilibre entre sécurité et liberté.

Nous ne pensons pas que cette Europe-là soit l'Europe libérale.

Michel Rocard a raison de plaider pour une véritable puissance publique européenne, capable de marquer les limites du jeu du marché et de prendre en charge l'ambition sociale.

Pour bâtir cette puissance publique, en contrôler le fonctionnement et éviter les éventuels débordements, il faut un investissement massif des parlements et, d'abord, du Parlement européen.

Je voudrais, mes chers collègues, vous conjurer de ne pas vivre le Parlement européen comme un concurrent, comme un adversaire de vos prérogatives : il est une pièce essentielle du dispositif démocratique européen. Je souhaite, monsieur le ministre, que l'harmonisation, au demeurant nécessaire, des procédures d'élection au Parlement européen soit guidée par le souci de mieux assumer sa légitimité et non pas seulement par celui d'éviter d'avoir à affronter une division brutale entre les deux composantes de la majorité.

Quant aux parlements nationaux, ils ont un rôle à jouer dans l'élaboration de la norme, dans le contrôle de son application, et sans doute aussi dans l'application du principe de subsidiarité aux côtés du Parlement européen. Nous aurons, je pense, l'occasion de revenir sur le sujet.

Il y a quelques jours, Jacques Delors mettait en garde contre l'« Europe molle » et invitait les syndicats à s'en préoccuper plus. J'invite quant à moi les parlementaires, quels qu'ils soient, à s'y intéresser davantage. La poursuite de la construction européenne exige une volonté politique forte, mais je pense qu'il dépend aussi des parlements - en France en tout cas - de faire pression sur les gouvernements pour que ceux-ci fassent en sorte que l'Europe soit bel et bien notre avenir.

Enfin, je forme le vœu que le Gouvernement français fasse ce qu'il doit pour que cet avenir-là recueille une adhésion authentiquement populaire. Mais nous sommes encore loin du compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la continuité de ce que nous avons déjà connu sous la précédente législature, notre assemblée sera donc appelée à discuter, tous les six mois, des questions européennes.

Le présent débat sur l'Europe est le premier de la dixième législature. Il nous paraît essentiel, monsieur le ministre, tirant les leçons des débats précédents, de faire des propositions concrètes afin que cette discussion et les prochaines aient une utilité concrète et ne soient pas simplement des moments où l'on parle de l'Europe sans jamais décider, sans

que jamais le Gouvernement ne s'engage formellement sur tel ou tel point.

Cette question en soulève d'ailleurs une autre de plus grande ampleur : il faut que notre Parlement puisse jouer tout son rôle, en cette matière comme dans les autres.

Quant vous étiez député, monsieur le ministre, vous avez souvent évoqué le « déficit démocratique » dont souffre - le mot est faible - la construction européenne actuelle. Vous vous en plaigniez à l'époque. Vous êtes aujourd'hui au Gouvernement et votre ligne de conduite, conforme au traité de Maastricht, est que les affaires européennes ne doivent en aucun cas être l'objet de décisions démocratiques.

Je vous rappelle que nous nous sommes déjà opposés dans cette enceinte lors de la discussion de la loi organique portant participation financière de la France au budget européen. J'avais alors proposé que notre Parlement « fixe » le montant prévisionnel des dépenses. Vous vous y êtes opposé, avec d'autres.

C'est ainsi que le montant du budget européen échappe à toute décision de notre représentation nationale.

Cette absence de transparence est anormale et dangereuse.

J'observe maintenant que le Sénat - une fois n'est pas coutume ! - reprend exactement notre proposition dans un texte de loi organique voté le 29 octobre dernier. La proposition sénatoriale dispose en effet que le Parlement doit « fixer » le montant prévisionnel de notre participation financière, et non pas seulement « émettre un avis ».

Ce sont vos amis qui ont voté cette proposition de loi organique au Sénat, déposée aujourd'hui sur le bureau de l'assemblée. Quelle sera votre attitude, celle du Gouvernement, sur ce point ?

Durant la campagne sur le traité de Maastricht, nous avons dénoncé le caractère ultracentralisé des décisions européennes. Vous avez alors, avec d'autres, multiplié les assurances en indiquant, notamment, que la réforme de la Constitution tendait à impliquer davantage la représentation nationale. Il est vrai qu'aux termes de l'article 88-4 de la Constitution, il est prévu que, désormais, le Parlement pourra voter des « résolutions » sur les projets européens. Mais que sont ces « résolutions », concrètement, dans votre esprit ?

La commission des affaires étrangères, présidée par M. Giscard d'Estaing, estime, dans une note en date du 10 mai dernier, que « les résolutions adoptées ... sont transmises au Gouvernement qui est libre d'avoir à leur égard l'attitude de son choix ».

Votre collègue M. Longuet précisait tout récemment - c'était le 11 mai dernier - que « les résolutions des assemblées éclaireront le Gouvernement mais ne sauraient le contraindre ».

Bref, vous donnez de ces résolutions une interprétation restrictive, exactement opposée à vos promesses antérieures. Il dépend de vous, et uniquement de vous, qu'une résolution puisse permettre au Parlement d'exercer réellement un droit d'initiative et d'orientation. C'est d'ailleurs le principe que je défendais à cette tribune, notamment contre vous, le 18 novembre dernier.

Notre conception est donc sur ce point aussi en totale opposition avec la vôtre.

Ce n'est plus d'un déficit démocratique qu'il faut parler aujourd'hui s'agissant de la construction européenne. C'est de beaucoup plus que cela : c'est d'une absence totale de démocratie dont il s'agit avec Maastricht et ses tenants les plus zélés.

Et après cela, vous vous étonnez que notre peuple refuse le traité à près de 50 p. 100 et qu'il s'y oppose encore plus demain !

Monsieur le ministre, il ne peut y avoir d'Europe sans démocratie, c'est clair, mais il est non moins clair que vous vous y refusez au nom de Maastricht.

La deuxième série de questions que je voudrais aborder pour terminer concernera quelques problèmes sociaux et économiques.

Nous avons dit que le marché unique, et plus encore Maastricht, tourneraient le dos au progrès social et économique, pour une raison majeure qui revient comme un leitmotiv dans le traité, à savoir que cet ensemble européen doit reposer sur un principe : le « respect d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

Nous ne nous sommes pas trompés, la vie en témoigne.

C'est ainsi que la libre circulation des marchandises entraîne l'invasion de notre pays par des produits étrangers d'origine extracommunautaire, mais aussi par de produits détestables, tels que la drogue, de provenance communautaire.

L'absence de législation répressive dans les autres pays européens en matière d'usage de drogue répand ses effets dévastateurs dans notre pays, d'autant plus que les moyens de répression aux frontières et ailleurs sont en net recul en France. C'est bien ce que démontre l'observatoire géopolitique des drogues dans son dernier rapport.

En Hollande, par exemple, la culture de cannabis est la cinquième culture sous serre. Elle englobe 30 000 producteurs hollandais. Ce supermarché de la drogue permet d'alimenter légalement qui le veut. Résultat : dans l'agglomération lilloise, par exemple, on comptait 1 500 consommateurs d'héroïne il y a dix ans ; or on en compte 10 000 aujourd'hui. En France, on compte vingt fois plus de toxicomanes aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Quelles mesures comptez-vous prendre sur ce point, au-delà du simple report des accords de Schengen ?

M. René Carpentier. Très bonne question !

M. Jean-Claude Lefort. Il en va de même dans d'autres secteurs sociaux et économiques.

Dès lors que le principe de libre concurrence est affirmé, tous les mauvais coups deviennent possibles. C'est la loi de la jungle avec ses absorptions, ses concentrations, ses délocalisations, ses privatisations, qui domineront sans cesse, contre le progrès social et économique.

Pourtant, M. Longuet vient d'admettre qu'en Europe « chacun peut actuellement produire et vendre des produits diversifiés, et c'est la loi du moins-disant social ou salarial qui prévaut. Ainsi, les deux tiers des pertes d'emplois industriels sont dus à des pertes de parts de marché et un tiers seulement résulte de gains de productivité ».

Parler de moins-disant social, c'est une autre façon de parler de recul social. Les récentes délocalisations de Hoover et de Grundig en sont un exemple éclatant.

Le moins-disant social, c'est aussi - une nouvelle directive européenne est en préparation, mais elle n'y met pas un terme - permettre le travail des jeunes.

L'Union française des industries du textile s'émeut du fait que l'on puisse « faire travailler ailleurs des enfants à des salaires de misère ».

Il n'y a qu'une seule réponse possible face à ce dumping social : l'harmonisation par le haut des statuts et des conditions sociales et la préférence communautaire en faveur des pays où la législation sociale est la plus élevée. Il ne s'agit pas simplement d'une question de justice et d'humanité : il s'agit aussi d'une des conditions à remplir pour la croissance

économique. On sait, en effet, que le progrès social et l'efficacité économique marchent de pair. Tout recul du pouvoir d'achat, par exemple, entraîne un recul de production, et donc d'emplois.

Une initiative européenne de progrès social s'impose, qui porte notamment sur les salaires et la réduction du temps de travail. Que proposez-vous à cet égard ? Nous attendons votre réponse.

J'ai dit que le principe de libre concurrence aboutirait à la mise en cause des services publics. C'est un fait que le Gouvernement s'apprête à privatiser nos services publics à tour de bras.

Je ne prendrai qu'un exemple, celui d'EDF. Une directive bruxelloise est en cours d'élaboration en vue de privatiser ce service public.

Pourtant, une expérience a déjà été tentée en ce domaine : en Grande-Bretagne a déjà été tentée, où l'on a privatisé la CEEB, c'est-à-dire l'EDF anglaise.

Résultat : 2 000 emplois ont été supprimés en 1990 et l'on prévoit d'en supprimer 3 000 autres d'ici à 1998.

Résultat : les salaires des employés ont diminué de 30 p. 100 en moyenne, tandis que les tarifs ont augmenté de 40 p. 100.

Résultat : les écarts de prix entre régions sont devenus considérables - on a noté qu'en deux ans une différence de 18 p. 100 s'était creusée entre la moins chère et la plus chère.

Résultat : les efforts financiers en matière de recherche et de développement ont chuté de moitié depuis la privatisation.

Bref, la privatisation de l'EDF britannique se traduit par des tarifs en hausse, des salaires en baisse, des emplois en moins, des distorsions régionales en matière de prix et une diminution des efforts de recherche ! Et c'est cela que l'on nous propose de mettre en œuvre en France, rompant du même coup avec une vision qui a pris son expression générale dans le programme de la Résistance, qui précisait en son point 5 qu'il convenait de « promouvoir une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ».

Vous entendez nous faire reculer, en ce domaine comme dans les autres, de plusieurs dizaines d'années. Tout cela pour permettre l'enflure des profits financiers et privés !

Ce recul n'est pas fatal puisqu'il résulte d'un choix. C'est pourquoi nous formulons d'autres propositions qui, rompant avec l'actuel esprit de domination qui sévit en Europe, pourraient, par la coopération, donner enfin corps à une initiative européenne de croissance.

Nous proposons, monsieur le ministre, par la coopération, une initiative européenne dans le domaine de la fabrication de puces électroniques. Ce secteur important est actuellement sous domination japonaise et américaine. Se donner les moyens en la matière, ce serait créer 300 000 emplois dans la Communauté, dont 60 000 en France.

De même, nous proposons une initiative européenne pour la conception et la fabrication de la télévision haute définition, qui créerait 150 000 emplois en Europe, dont 30 000 en France.

Même proposition concernant le visiophone : se donner les moyens d'une coopération européenne dans ce secteur, ce serait créer 300 000 emplois !

J'arrête là mon énumération.

On le voit, l'Europe peut être synonyme de progrès social, économique et démocratique. Pour cela, il faut qu'elle s'affranchisse de la loi de l'argent qui domine exclusivement et aveuglément au détriment des peuples. Il faut qu'elle fasse le

choix de l'être humain contre celui du profit immédiat le plus élevé possible.

C'est une question de choix !

Avec vous, avec Maastricht, l'Europe ne peut que développer la crise au lieu de la résoudre. Aujourd'hui, rien n'arrête le libéralisme en Europe. Et c'est pourquoi rien ne va, ni pour notre peuple, ni pour les autres, ni pour notre pays, ni pour l'Europe.

Mais comment vous demander, à vous, de mettre un frein au libéralisme ? Votre choix est autre. L'échec de votre Europe, car l'Europe est nécessaire, est donc au rendez-vous de votre politique.

Construire une autre Europe, voilà l'un des défis majeurs de cette fin du XX^e siècle. Nous ne sommes pas les seuls à la vouloir, en France et sur notre continent. L'avenir est donc de ce côté-là ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, jamais peut-être la construction européenne, dont la continuité a été, en quelque sorte, l'âme même de l'après-guerre pour les démocraties occidentales, n'a été confrontée à une situation internationale aussi contradictoire.

Depuis 1989, c'est-à-dire depuis l'année où les nations d'Europe centrale ont retrouvé leur identité, l'Allemagne son unité, l'Union soviétique la voie de la démocratie avant de redevenir, entre autres, la Russie, l'Ukraine, la Géorgie, les Européens vivent dans un monde complètement transformé par la disparition du système marxiste-léniniste.

Ce n'est certes pas un monde sans difficultés.

L'effondrement de l'empire soviétique et la résurgence des crises au niveau des nationalités - en Arménie et en Azerbaïdjan, en Géorgie et au Tadjikistan - ont fait craindre un cycle de violences impossible à maîtriser.

La modération de la politique russe, qu'il s'agisse de l'Ukraine ou des pays Baltes, a été éclipsée par l'atroce guerre civile en Yougoslavie, alors que les autres pays d'Europe centrale aspirent à une évolution démocratique maîtrisée.

Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué, à l'origine des événements de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, que le pays de Tito, où un communisme national s'imposait depuis 1948, n'avait pas été pris directement dans la tempête qui a renversé ailleurs les élites dirigeantes et n'avait subi que le contrecoup de l'échec radical de l'idéologie ayant dominé, pendant près de quarante-cinq ans, l'Europe orientale et centrale.

Au moment où l'on désespère de voir enfin les combats cesser, il faut se souvenir que le bouleversement de 1989 s'explique en grande partie par le contraste entre des économies stagnantes à l'Est et, malgré la crise économique actuelle et le chômage, par l'expansion et la diversification sociale des sociétés européennes occidentales, qu'il s'agisse de la France, de l'Allemagne, de l'Italie ou d'autres pays des Douze. Or, dans cette expansion, la Communauté économique européenne a joué un rôle essentiel. Plus que jamais, alors que les démocraties libérées regardent vers Bruxelles, il est indispensable de poursuivre une construction européenne qui est à l'origine d'un progrès décisif dans le devenir politique de l'Europe.

Mais le bouleversement politique européen a des conséquences profondes sur les équilibres de la sécurité et de la défense. La politique soviétique, puis russe, a cessé d'exercer une pression politico-militaire sur l'Europe. Les nouveaux forums de concertation entraînent une réduction progressive de la présence militaire américaine, ce qui se traduit en

premier lieu par le retrait des armes nucléaires tactiques, sauf sur les avions, encore que cet ultime maintien ne soit pas complètement assuré. Pour autant, les accords START passés entre la Russie et les Etats-Unis n'ont pas réglé tous les problèmes et laissent pour le long terme un nombre significatif d'armements stratégiques à la disposition des dirigeants de l'ex-super-puissance.

En même temps, la crise du Golfe en 1990-1991 et l'affaire yougoslave ont souligné, dans le monde nouveau qui est le nôtre, une certaine relativisation de l'arme nucléaire et l'obligation pour les grandes puissances de disposer d'une panoplie complète d'armements conventionnels sophistiqués.

La nécessité de bâtir une Europe de la défense n'en est que plus claire. Il faut aussi penser à la durée de sa mise en œuvre. Il en résulte que, pour une période transitoire, les relations entre les Etats-Unis et l'Europe doivent être repensées. Les progrès de l'UEO et les aménagements de l'Alliance atlantique constituent une première approche, mais elle est insuffisante. Ne conviendrait-il pas de réexaminer plus profondément ces rapports, et en particulier ceux de la France et des Etats-Unis ?

Il serait intéressant que le Gouvernement nous donne des compléments d'information sur la proposition faite par le Premier ministre, M. Edouard Balladur, de conférence internationale pour la stabilité en Europe. Cela permettrait de voir si l'objectif recherché répond à la situation présente.

En tout cas, l'évolution de la crise yougoslave montre combien est approximative la considération souvent avancée selon laquelle les affaires européennes ne relèveraient que des Européens. C'est la communauté internationale qui est responsable, et l'idée du ministre des affaires étrangères, M. Alain Juppé, d'inclure dans une force de maintien de la paix des contingents russe et américain illustre bien les changements intervenus dans le monde, alors qu'avant 1989 les grandes puissances, pour des raisons évidentes, évitaient, sauf exception, de s'engager dans ce type de force.

Je ne peux conclure cette brève évocation de la nouvelle situation internationale sans m'interroger, monsieur le ministre, sur les raisons pour lesquelles la Communauté économique européenne et les Etats-Unis ne paraissent pas se soucier davantage du problème posé par la sécurité des centrales nucléaires en Europe centrale et en Russie, alors que, au-delà même de l'environnement, il s'agit de la menace la plus grave pour la santé et la vie des Européens.

Le résultat du référendum danois entraînera, indépendamment de l'influence qu'il exercera sur la position britannique, des conséquences importantes pour les choix de la Communauté économique européenne dans les affaires communautaires.

Aujourd'hui, plusieurs dossiers sont prioritaires. Le premier d'entre eux est celui de l'agriculture. Il est certain que la date choisie, mai 1992, pour la réforme de la politique agricole commune, c'est-à-dire en pleine négociation du GATT, n'était pas heureuse. Cette réforme était préconisée par nos partenaires depuis de longues années. Il n'y avait pas, en 1986-1988, de rencontres européennes au sommet ou au niveau des ministres sans que le représentant de la Grande-Bretagne ne se fasse le porte-parole de cette réforme et n'évoque la nécessité d'arrêter la surproduction en matière agricole et de stopper ses conséquences sur les dépenses budgétaires de la Communauté économique européenne.

Or céder à la pression de nos partenaires, ce n'était pas seulement accepter une baisse des prix, c'était aussi, comme il ressort de la nouvelle PAC, subir un rationnement quantitatif - des quotas, des mises en jachère - toutes mesures qui scandalisent, souvent à juste titre, l'opinion, en particulier celle des agriculteurs. La Communauté économique euro-

péenne n'envisageait-elle pas d'inscrire la lavande et le lavandin dans les zones de jachère, ce qui a été évité de justesse.

La politique de la jachère apparaît en outre comme une menace sur l'environnement, car elle contribue à la disparition, déjà significative, de l'espace rural.

De plus, les agriculteurs français, en passant du système de la garantie des prix, qu'ils préféreraient, à celui des primes, découvrent les difficultés administratives et bureaucratiques pour l'établissement de leurs dossiers, problème auquel a d'ailleurs répondu la décision opportune du ministre de l'agriculture et de la pêche, M. Jean Puech, de leur accorder dès l'installation du Gouvernement, un délai jusqu'au 14 mai.

La nouvelle politique agricole commune doit donc faire, comme l'a annoncé le Gouvernement, l'objet d'aménagements répondant aux soucis des agriculteurs.

Il a été en outre particulièrement regrettable qu'après cette réforme, la France se laisse isoler dans les négociations avec les Américains à la fois sur les questions agricoles et sur le GATT.

Comme on s'en souvient, l'accord de Blair house, signé le 20 novembre 1992, comporte trois volets.

Le premier est relatif aux oléagineux pour lesquels un plafond de surfaces cultivées dans la Communauté est fixé, les Etats-Unis renonçant en échange à leurs plaintes au GATT, plaintes qui avaient abouti à la condamnation de la Communauté.

Le deuxième volet a trait aux produits de substitution pour l'alimentation animale, comme le *corn gluten feed*, que, aux termes de l'accord, les Etats-Unis pourraient continuer à exporter sans prélèvements.

Le troisième volet, qui concerne le GATT, prévoit la réduction, dans la Communauté et aux Etats-Unis, de 21 p. 100 des productions subventionnées et de 36 p. 100 des subventions aux exportations.

Le précédent gouvernement, tout en disant que l'ensemble de l'accord était inacceptable, n'avait obtenu aucun résultat. Aucune proposition concrète n'étant faite, l'isolement de la France était encore plus patent.

Le Premier ministre, M. Edouard Balladur, a fait un choix différent. D'une certaine manière, le Gouvernement a pris l'offensive. Sur les oléagineux, il serait prêt à reconnaître que l'accord permet d'éviter des rétorsions, mais il demande qu'il soit clairement séparé des autres volets et il exige des compensations dans le cadre communautaire. Les deux autres volets - *corn gluten feed* et volet du GATT - sont inacceptables.

On ne peut donc qu'approuver le Gouvernement d'avoir présenté des propositions dans le cadre d'un mémorandum qui a pour d'aboutir à un accord global ne se limitant ni à l'agriculture ni à une confrontation entre la CEE et les Etats-Unis.

Qu'il me soit permis, en tant que député des Bouches-du-Rhône, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la situation des productions typiquement méditerranéennes - fruits, légumes, vin et fleurs - qui font le plus gros pourcentage du chiffre d'affaires agricole du pays d'Aix.

Ces produits ne sont pas concernés par la nouvelle politique agricole commune et sont traités séparément par des règlements spécifiques, obsolètes, ayant souvent plus de vingt ans, et que la Commission envisage de réformer. Pour l'essentiel, il s'agit d'aménager les organisations communes de marché de ces produits.

Ainsi, pour le vin, la Commission envisage de réformer l'organisation commune de marché du secteur viti-vinicole à partir de la campagne 1993-1994, afin de faciliter la

commercialisation. Homogénéité des produits, garantie de qualité et sécurité des approvisionnements sont en cause.

En fait, les choses n'avancent pas et les professionnels s'organisent eux-mêmes, à l'exemple du comité interprofessionnel des vins d'AOC des Côtes-du-Rhône et de la Vallée du Rhône, qui développe une nouvelle stratégie de marketing à l'exportation par d'importantes actions de promotion orientées vers les Pays-Bas, le Danemark et la Suisse.

De même, les producteurs de fleurs de Nice et de San Remo sont en train de mettre en place un marché européen de la fleur, par la réalisation d'une plate-forme commerciale à vocation sud-européenne, grâce à des liaisons informatiques et télématiques avec le soutien financier de la CEE.

En réalité, la CEE ne prend pas suffisamment en compte la spécificité de l'agriculture sud-européenne. C'est d'autant plus dommage que le GATT, en augmentant les échanges et la concurrence entre régions européennes, est susceptible d'engendrer une hyperspécialisation du Sud.

Par ailleurs, la Communauté a injecté à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, de 1986 à 1992, des sommes substantielles dans le cadre du programme intégré méditerranéen, programme destiné à permettre aux pays et aux régions méditerranéennes de se préparer à l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal. Il s'agissait d'adapter et de diversifier l'agriculture et la pêche, d'améliorer la protection et la productivité de la forêt, de promouvoir l'industrie et les nouvelles technologies, de maintenir les activités en milieu rural. Ce programme, qui est arrivé à échéance à la fin de 1992, a été très efficace. Il serait intéressant d'envisager de le pérenniser.

Sur le plan général de la politique européenne, le marché intérieur est, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, pratiquement réalisé pour les biens. Il ne s'agit plus que d'améliorer l'application de la législation communautaire, de renforcer le partenariat des États membres et les règles de contrôle.

En revanche, pour les personnes, l'élimination des obstacles à la libre circulation n'a pu être assurée dans les délais prévus. Il reste notamment à conclure la convention sur le franchissement des frontières extérieures et à négocier la convention sur le système européen d'information. On ne peut qu'approuver votre décision de refuser la mise en œuvre de l'accord de Schengen tant que les conditions préalables ne seront pas véritablement remplies.

Le Marché unique, compte tenu de la situation de récession de l'économie mondiale et des fluctuations monétaires, pose un problème de protection. Si la préférence communautaire apparaît particulièrement érodée dans le domaine agricole, l'absence d'une véritable politique industrielle expose certains secteurs à des risques considérables. C'est le cas notamment de l'industrie automobile. On ne peut donc qu'approuver M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, d'avoir demandé un réexamen de l'interprétation de l'accord CEE-Japon sur les exportations d'automobiles.

Il en est de même pour sa démarche auprès de la Commission pour que celle-ci publie enfin les statistiques liées à l'accord multifibres dans le domaine du textile.

La puissance d'attraction du Marché unique a entraîné une négociation précipitée, compte tenu des incertitudes sur la ratification du traité d'union européenne, avec quatre pays candidats à l'adhésion : Autriche, Finlande, Norvège et Suède. Si ces quatre pays, en raison de leur haut niveau de vie, ne posent pas de problème du point de vue de la cohésion, en revanche, une Communauté à seize exigera pour fonctionner une révision des institutions, sauf à introduire un déséquilibre aux dépens des pays fondateurs.

Comment, par ailleurs et par voie de conséquence, ne pas décevoir les pays d'Europe centrale qui aspirent, au milieu des difficultés économiques dans lesquelles ils se débattent, à rejoindre la Communauté, alors qu'ils n'y sont pas prêts ? Le Premier ministre a eu raison de préciser qu'« il nous incombe de préparer l'accueil des pays d'Europe centrale et orientale au sein de la Communauté, en commençant par les y associer politiquement ».

Ainsi, monsieur le ministre, sommes-nous tous enclins à souligner aujourd'hui les difficultés de tous ordres d'une construction européenne dont le développement, à l'origine, pouvait apparaître linéaire. C'est la raison du succès, et pas seulement de la crise. Les problèmes qui s'accumulent proviennent surtout d'un ébranlement révolutionnaire qui a délivré toute l'Europe, et pas uniquement celle qui vivait l'orbite soviétique, d'une idéologie qui avait perverti l'histoire de notre continent.

L'exemple même de l'Allemagne le montre amplement : l'économie puissante de l'ancienne République fédérale d'Allemagne pâtit de la prise en charge de dix-sept millions d'Allemands de l'Est. Mais nous savons d'instinct que les difficultés de l'Allemagne unie seront surmontées.

De la même manière, une politique européenne réaliste retrouvera l'élan de la politique d'après-guerre. C'est la seule issue pour mettre fin à la crise actuelle et au mal intolérable dont souffrent notre pays et la Communauté européenne : le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le ministre, il y a à peu près trente-cinq ans, lors du débat sur la ratification du traité instituant le Marché commun, traité qui est la base de toute la construction européenne, je me trouvais assis au banc des commissaires du Gouvernement, place d'où j'ai entendu beaucoup d'excellents discours sur la construction européenne, certains favorables, d'autres qui ne l'étaient pas. Parmi ces derniers, je me souviens de deux discours remarquables : l'un avait été prononcé par un député, disons de droite, qui était M. Valentin ; l'autre par un député de gauche, M. Pierre Cot, le père de Jean-Pierre Cot.

M. Valentin nous avait mis en garde : Vous faites l'Europe, disait-il ; c'est très bien, mais comme vous n'avez pas le courage de faire l'Europe politique, de prendre les décisions qui s'imposent, vous avez décidé de faire le détour économique et commercial en espérant arriver ainsi à l'Europe monétaire, puis à l'Europe politique ; eh bien, vous n'y parviendrez pas, parce que les deux choses ne sont pas de même nature, parce que vous aurez contre vous les agriculteurs chassés de leurs terres et les ouvriers des secteurs tués par la concurrence.

Cette déclaration était trop pessimiste, certes, mais M. Valentin avait tout de même dit une vérité dont il faut se souvenir.

Quant à M. Cot, il avait déclaré en substance : Sur le papier, votre traité est très bien, il comporte toutes les garanties nécessaires, les négociateurs ont bien fait leur métier ; seulement, vous oubliez qu'il y a un accord qui s'appelle le GATT - à l'époque, il devait être le seul membre du Parlement français à connaître le GATT - et que la communauté internationale ne vous permettra pas de réaliser ce que vous voulez faire ; elle exercera une telle pression pour empêcher la constitution d'une union douanière que vous serez pratiquement obligés de lui donner des gages tous les jours uniquement pour faire admettre votre existence même.

Cette déclaration était trop pessimiste aussi, mais ce n'était pas mal vu.

Or nous avons l'impression aujourd'hui que les questions que nous nous posions il y a un peu plus de trente ans se posent de nouveau. On ne peut plus les éviter. Pourquoi l'Europe ? Avec qui ? Comment ? Il s'agit des questions fondamentales de la construction européenne elle-même.

En effet, l'opinion publique a parfois l'impression que les mécanismes dont les effets sont négatifs fonctionnent mieux que ceux dont les effets devraient être positifs. Face à la crise, face au chômage, quel a été - c'est la question que tout le monde peut se poser - l'effet positif des mécanismes européens ?

Certes, des trains qui arrivent à l'heure, on ne parle pas, et tout le monde sait que s'il n'y avait pas eu l'Europe, la crise aurait été certainement beaucoup plus grave, avec des à-coups beaucoup plus violents.

Il n'en demeure pas moins que la contribution propre de l'Europe à la solution de nos problèmes actuels n'apparaît pas clairement.

Elle n'apparaît ni dans la crise agricole ni la crise économique. Elle n'apparaît pas davantage dans des domaines où l'Europe pourrait intervenir efficacement, notamment dans la recherche médicale. Si les progrès significatifs réalisés dans le traitement du cancer ou du sida avaient été l'œuvre d'un consortium européen financé par l'Europe, cela aurait frappé l'opinion !

Lorsqu'on demande aux gens ce qu'est, pour eux, l'Europe, ils répondent : c'est Airbus et Ariane, c'est-à-dire, en fait, des réalisations concrètes qui se sont faites hors des mécanismes européens habituels. Cela doit nous inciter non au désespoir, mais à une certaine modestie, et nous pousser à faire preuve d'imagination.

Actuellement, l'image de l'Europe n'est pas suffisamment bonne, elle apparaît comme une sorte de brouillon. La définition d'une identité européenne est contestée, notamment dans les négociations internationales. La mission de l'Europe, son message, de par son absence ou ses hésitations dans le drame yougoslave, sont, eux aussi, mis en question.

Il faut donc revoir l'ensemble des questions. Je souhaite que le gouvernement le fasse, et c'est ce à quoi notre débat peut contribuer.

Je ne présenterai pas un programme, car ce n'est pas la tâche d'un membre du Parlement, mais je dirai ce que je pense du fond cœur.

D'abord, il faut refaire le pacte de base avec nos partenaires allemands. Il est un pacte fondamental dans la construction européenne : c'est la définition d'une préférence européenne. D'ailleurs, à l'origine, le véritable débat opposait les partisans de la grande zone de libre-échange, prônée par les Anglais, aux tenants de l'union douanière, tous les Français, qui étaient les Français pour qui l'union douanière était une technique de rassemblement permettant de se protéger de l'extérieur, une technique d'harmonisation, une technique, si j'ose employer cette expression, « d'identification européenne ». Si l'on n'avait fait que du commercial, on aurait réalisé la grande zone de libre-échange des Anglais.

Aujourd'hui, certains se demandent si ce ne sont pas les Anglais qui ont gagné, et si nous ne sommes pas plus ou moins dans la grande zone de libre-échange qu'ils avaient opposée au Marché commun. Demandez un jour à vos services de vous montrer les documents officiels portant description du tarif extérieur commun : vous y verrez une vingtaine de colonnes relatives aux exceptions, ce qui montre que ce tarif n'a pratiquement plus de rôle.

Dès lors, nous devons trouver d'autres motifs d'identification européenne et, en même temps, discuter sérieusement avec nos partenaires allemands. Nous ne pouvons pas

laisser s'installer l'Europe des courants d'air, qui n'est pas du tout celle du « grand large » ! (*Sourires.*) Nous ne pouvons pas laisser disparaître des secteurs entiers de notre économie ! Il nous faut donc trouver les taux de protection, c'est-à-dire, en fait, redéfinir les taux de préférence européenne adéquats. C'est la négociation fondamentale qu'il faut reprendre, d'abord avec l'Allemagne, parce que c'est avec elle que nous avons conclu le pacte initial, mais aussi, évidemment, avec tous nos partenaires.

Je ne souhaite pas, en effet, que l'on nous mette un jour devant le choix entre le libéralisme mondial et la survie nationale parce que, bien entendu, ce n'est pas le libéralisme mondial qu'un certain nombre d'entre nous choisiraient. Le but de l'Europe, c'était la concurrence, la compétition, mais dans un cadre protégé et avec une finalité.

Le second problème, à mon sens, consiste à renégocier de nouveaux rapports avec les Américains. Le GATT est un traité comme un autre, mais qui date, il faut le rappeler, de plus de quarante-cinq ans. Quand les accords de La Havane qui l'instituent sont, non pas encore ratifiés, mais signés, il n'y a pas d'Allemagne, la République fédérale n'en est même pas à ses débuts. Dans tout le centre de l'Europe et à l'Est, il ne reste qu'une steppe désolée, jonchée de ruines, où une population hagarde vit dans les caves. Il n'y a pas de Japon, pays qui est encore sous le choc de la bombe atomique. Il n'y a pas de Sud-Est asiatique. Et, bien sûr, il n'y a pas la crise. Rien n'existe encore de ce que nous connaissons.

Ce n'est donc pas seulement l'accord de Washington qu'il faut remettre sur la table, c'est l'ensemble de la conception du GATT. Peut-on considérer comme normale une concurrence qui joue entre des pays aux systèmes si différents ? Ne faut-il pas trouver une nouvelle identité de l'Europe, justement dans le progrès social et le type de civilisation qui sont les nôtres ?

Je souhaite aussi que l'on rouvre le débat avec les pays en voie de développement parce que - vous-même l'avez rappelé, monsieur le ministre - il y a de vrais et de faux pays en voie de développement. L'aide aux pays associés a été l'un des grands messages de l'Europe que nous, Français, avons imposé dès l'origine de la Communauté. On n'en parle pas, mais c'est très positif. Est-ce encore adapté ? Que peut-on faire de mieux, de plus fin, pour aider chacun de ces pays, car certains comportent aussi des éléments de surdéveloppement, par exemple l'Indonésie, que vous avez citée ? Et que faire pour nos voisins immédiats du Maghreb ?

Il y a une vocation, une mission de l'Europe. On ne peut pas la laisser tomber. On ne peut pas continuer à vivre sur ce que nous avons écrit, les uns et les autres, il y a trente-cinq ans.

Et puis, il faut aussi reprendre le problème des institutions européennes. Elles ont été faites pour six à la virgule près, six États voisins ayant la même conception du droit, essentiellement le code civil français, et se tenant géographiquement. L'union entre nous était telle que, quelques nuits avant la signature du traité de Rome, le ministre des affaires étrangères luxembourgeois, M. Bech - qui portait ce titre admirable : ministre des affaires étrangères et de la viticulture, ce que j'ai toujours trouvé d'un degré de civilisation enviable (*Sourires*) - m'a posé la question suivante : « Est-ce que dans vos calculs de pondération il y aurait, par hasard, un cas où la voix du Luxembourg, à la majorité qualifiée, pourrait faire la différence entre la France et l'Allemagne ? » J'ai regardé et j'ai répondu oui. « Oui ? Alors supprimez cela ! Refaites tous vos calculs ! Ce serait peut-être la gloire du Luxembourg, mais ce serait aussi sa perte. » C'était un homme très sage. J'ai donc refait tous les calculs pour que jamais la voix du Grand-Duché ne puisse être déterminante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la*

démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mais aujourd'hui, monsieur le ministre, on ne peut pas faire comme si on était encore à six alors que l'on va être à seize ! La Commission européenne est en passe de devenir une sorte d'assemblée. Déjà dix-sept commissaires y siègent ; avec les quatre nouveaux membres dont l'adhésion est en cours, ils seront plus de vingt ! Les majorités vont s'y faire et s'y défaire sans aucune ligne directrice. Le Conseil des ministres réunira seize ministres autour de la table avec des majorités qualifiées qui, elles aussi, seront parfois bizarres sinon incohérentes. Quant au Parlement de Strasbourg - où nous avons tous les deux beaucoup siégé - on ne peut pas dire que son efficacité soit tous les matins la plus grande, sauf sur quelques sujets pittoresques que choisissent notamment nos amis travaillistes britanniques.

Tout cela, il faut le reprendre. Il y a plus de dix-sept ans, j'ai lancé l'idée de l'Europe à géométrie variable parce que je croyais que c'était une façon de maintenir une base commune à tout le monde. Si l'on souhaite progresser, en effet, ce ne peut être qu'avec ceux qui le veulent. Ceux qui ne le veulent pas ne doivent pas être obligés de suivre, mais ils ne doivent pas empêcher les autres d'aller de l'avant. Il faut donc engager une réflexion sur toutes les situations institutionnelles où celui qui n'est pas content peut bloquer la négociation. Ce que je propose est exactement le contraire du compromis de Luxembourg. Je n'entends pas imposer à un pays quelque chose dont il ne veut pas fondamentalement et qui serait contraire à ses traditions, à ses équilibres intérieurs essentiels. Je ne crois pas que ce soit l'intérêt de l'Europe. En revanche, il ne faut pas qu'il y ait systématiquement des chantages pour obtenir ce qu'on appelle à Bruxelles un *package deal*, c'est-à-dire pour introduire dans l'ordre du jour quelque chose qu'on veut et qui n'y figure pas et en faire la condition d'un accord global. Cela bloque tout progrès alors qu'il faut bien, à un moment, que ceux qui le veulent puissent aller plus loin.

Voilà quelques points que je considère comme essentiels sans exclusion, naturellement, les affaires militaires. Nous avons bien vu, récemment, qu'on ne construit pas une communauté si, le jour venu, on n'est pas prêt à la défendre. Nous avons vu aussi, dans la crise du Golfe comme dans celle de la Yougoslavie, que les moyens ne sont pas du côté européen, mais du côté américain. Les contacts répétés avec l'OTAN, qui ne sont pas déraisonnables, mettent en scène les Etats-Unis d'un côté, et quinze pays de l'autre. Mieux vaudrait que les Américains et les Européens se retrouvent ensemble au sein d'une organisation qui nous permette de nous exprimer avec un peu plus de poids.

Depuis très longtemps, beaucoup souhaitent que l'Europe parle d'une seule voix. Ce que je trouve dramatique, c'est quand, à plusieurs voix, elle ne dit rien ! (*Applaudissements sur divers bancs.*) Il faut donc qu'elle dise quelque chose, qu'elle ait un message, qu'elle soit investie d'une mission.

Qui aurait cru, il y a trois ans, qu'au milieu de l'Europe, à deux heures d'avion, une ville de 300 000 habitants serait assiégée, encerclée, affamée et recevrait 800 000 obus en un an, c'est-à-dire plus que Berlin à la fin de la deuxième guerre mondiale ? Et qui aurait cru qu'un an après nous serions toujours en train de discuter pour savoir si l'on va envoyer des observateurs ayant le droit d'observer, si les troupes des Nations unies ont le droit de répliquer quand on leur tire dessus, si l'on va faire passer en jugement les criminels de guerre - on en parle huit jours, puis on n'en parle plus - si l'on va visiter des camps qui ressemblent à des camps de concentration, ou si l'on va laisser tomber ?

Alors, vient un moment où, sans méconnaître tous les risques, toutes les difficultés de l'opération, je me dis que c'est simplement désespérant. Est-ce cela l'Europe ? Peut-elle continuer à se taire, même si elle le fait dans toutes les langues officielles de la Communauté ?

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Monsieur le ministre, vous trouverez sur ces bancs de nombreux parlementaires d'opinions très diverses pour considérer avec vous comme indispensable une Europe sérieuse, raisonnable, qui tienne compte des vœux des populations et qui améliore les espoirs que nous avons de vivre un peu mieux sur cette partie de la planète qu'est notre petit cap si menacé.

Cela suppose aussi que l'on renforce les aspects démocratiques de la construction européenne. Plusieurs propositions ont été faites en ce sens et vous les connaissez bien. Je suis notamment pour un système de connexion entre le Parlement européen et les parlements nationaux, de façon que, dans les cas graves, les parlements nationaux soient saisis ou puissent saisir le Parlement européen. On ne doit pas laisser vivre à part les spécialistes même éminents, dont vous êtes et dont j'ai été ; il faut, à un moment, les obliger à rendre compte devant la représentation nationale...

M. André Fanton et M. Alain Cousin. Très bien !

M. Jean-François Deniau. ... sans exclusion, bien évidemment, la représentation européenne elle-même.

Dans ce domaine-là, l'imagination est de rigueur. Car, si nous continuons ainsi, on finira par nous dire : à quoi donc servez-vous, à quoi ça sert l'Europe ?

Il y a trente-cinq ans, ce n'était pas difficile à expliquer aux gens de ma génération. On devait juste leur rappeler qu'en moins d'un siècle, il y avait eu trois guerres, dont deux mondiales, entre l'Allemagne et la France, et que cela suffisait. Il fallait donc faire quelque chose qui, non seulement interdisait la guerre, mais la rendait impossible. Créer tant de solidarité, nouer tant de relations, développer tant d'échanges concrets que, même si un fou voulait à nouveau la guerre, il ne pourrait pas, physiquement pour ainsi dire, parvenir à la déclencher. C'est cela l'idée fondamentale. Et à l'époque, il n'était nul besoin de l'expliquer pendant des heures, tout le monde comprenait.

Aujourd'hui, quand je rappelle à mes enfants que j'ai entendu la déclaration de guerre entre l'Italie et la France, personne ne me croit. Les gens pensent que cela s'est passé sous Napoléon III ou à la fin du XIX^e siècle ! Si plus personne n'y croit, si cela paraît d'un autre siècle, c'est justement, ne l'oublions pas, parce qu'on a fait l'Europe.

Il nous faut maintenant lui trouver une vocation supplémentaire en expliquant que la construction de la Communauté, ce n'est pas n'importe quoi, n'importe comment, avec n'importe qui ! Tout cela a un sens, une finalité, qui justifie précisément certaines différences avec les Américains ou les Japonais, comme l'existence de la préférence communautaire et des mécanismes qui lui sont propres. Encore une fois, le problème est que l'Europe soit investie d'une mission.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, pour nos débats à venir, nous nourrissions nos réflexions respectives en creusant tous les sujets divers que je me suis permis d'évoquer.

Je souhaite surtout que l'on n'oublie pas la vocation, c'est-à-dire le but. Goethe, un soir, disait à Eckermann : « Le but, c'est le chemin. » Eh bien, monsieur le ministre, avançons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La conférence des présidents se réunissant à dix-neuf heures, je vais devoir lever la séance.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3

NOMINATION À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée que la nomination de ses représentants au sein de trente-trois organismes extraparlimentaires a été publiée au *Journal officiel* du 14 mai 1993.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'Europe.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT